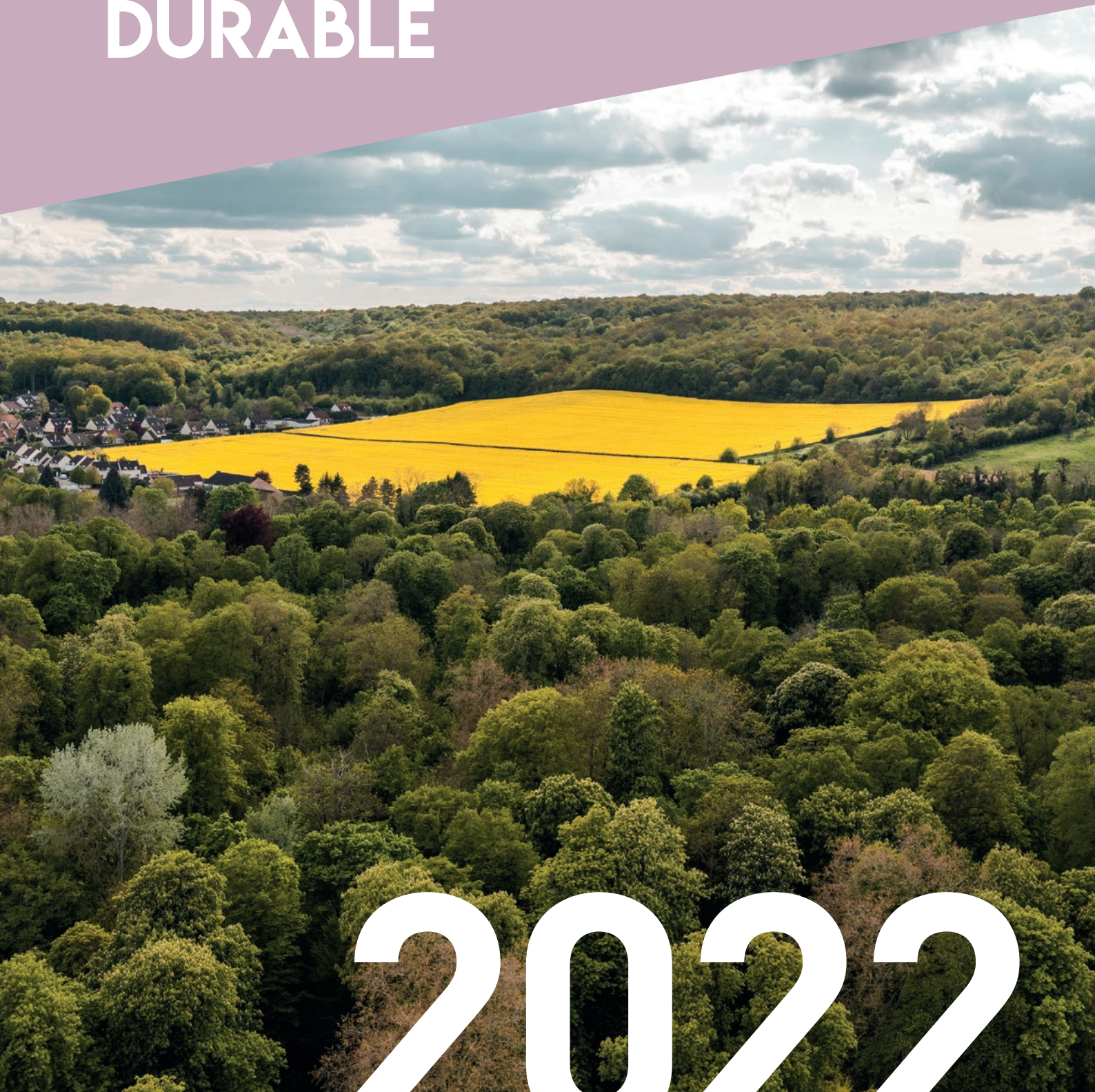


RAPPORT
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



2022

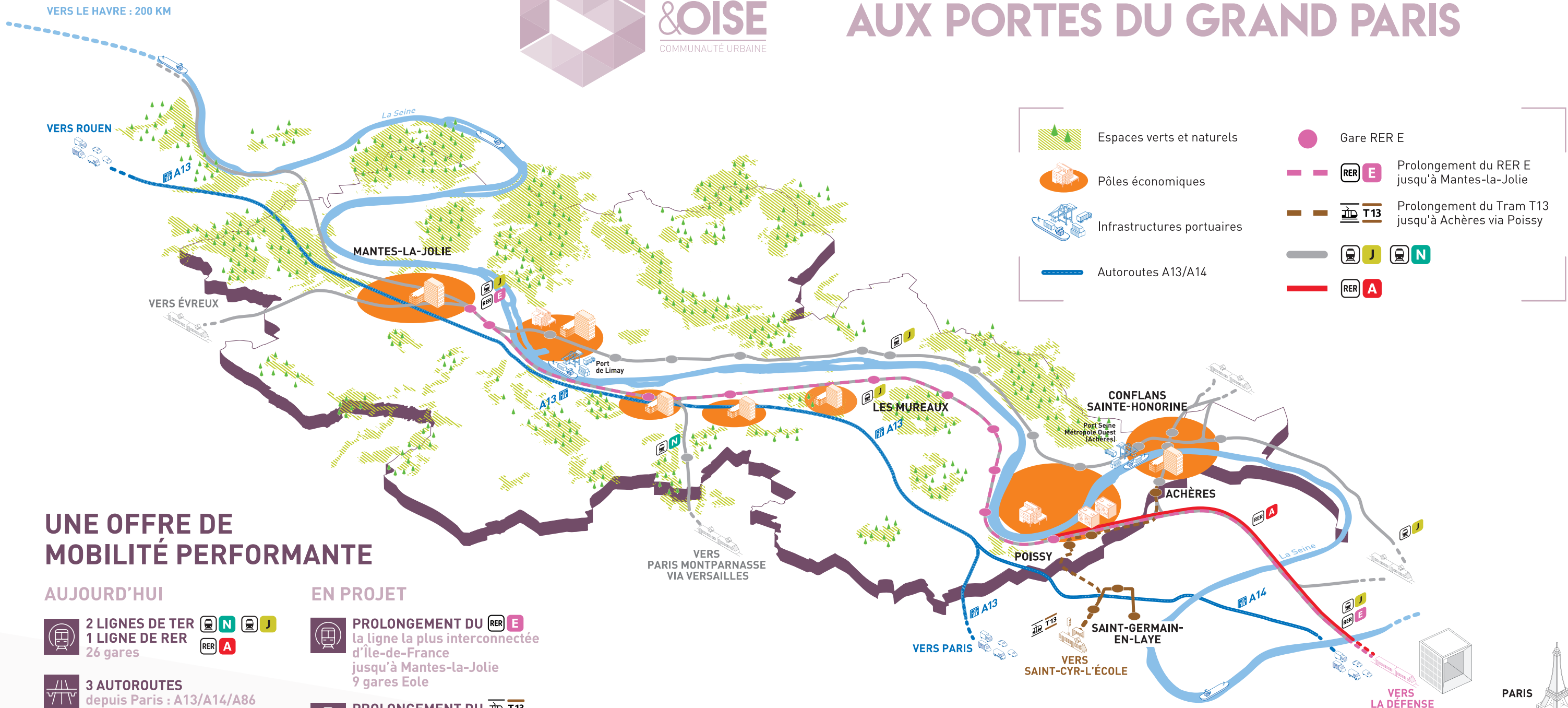


GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE



GRAND PARIS
SEINE & OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

UN TERRITOIRE ATTRACTIF AUX PORTES DU GRAND PARIS



- Espaces verts et naturels
- Pôles économiques
- Infrastructures portuaires
- Autoroutes A13/A14
- Gare RER E
- Prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie
- Prolongement du Tram T13 jusqu'à Achères via Poissy
- Lignes J et N
- Ligne RER A

UNE OFFRE DE MOBILITÉ PERFORMANTE

AUJOURD'HUI

- 2 LIGNES DE TER
1 LIGNE DE RER
26 gares
- 3 AUTOROUTES
depuis Paris : A13/A14/A86
- 123 LIGNES
DE BUS
- 2 PORTS
dédiés à la logistique fluviale
- ACCÈS AUX
GRANDS AÉROPORTS
(50 min Roissy CDG, Orly)

EN PROJET

- PROLONGEMENT DU
la ligne la plus interconnectée
d'Île-de-France
jusqu'à Mantes-la-Jolie
9 gares Eole
- PROLONGEMENT DU
jusqu'à Achères via Poissy
4 gares



SOMMAIRE

ÉDITO	5
LES OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PCAET	6
Consommation énergétique	6
Production d'énergies renouvelables	7
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	8
Qualité de l'air	9
LES AUTRES LEVIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	10
Un projet de territoire à la mesure des enjeux environnementaux	10
Le développement durable, pilier des outils de planification	10
Le Label "Territoire Engagé Transition Ecologique" – Climat, Air, Énergie et Économie circulaire	11
Le Contrat d'objectif territorial – COT	12
CAP SUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE	13
Priorité à la lutte contre les passoires thermiques	13
Le plan de sobriété appliqué aux équipements sportifs de GPS&O	15
Sensibilisation et accompagnement	16
Favoriser l'éco-construction et l'habitat durable	18
L'écoquartier autour de la gare d'Épône-Mézières	19
LE PATRIMOINE NATUREL, UN CAPITAL À HAUTE VALEUR AJOUTÉE	20
La protection des ressources foncières	20
Le marathon des friches	21
Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi), outil de valorisation du paysage	21
L'eau, une ressource vitale à protéger	22
Pour une gestion plus durable des massifs forestiers	24
L'atlas de la biodiversité : recenser pour mieux protéger	25
Mieux valoriser les déchets	27
Les opérations de broyage des végétaux	29
LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	30
Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)	30
Le schéma directeur multi-énergies : une ambition forte	32
Des nouveaux sites de production d'énergies renouvelables	33
L'économie circulaire, un levier de développement	35
Investir l'Axe Seine	37
UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	39
Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)	39
Améliorer la qualité de l'air, un enjeu de santé publique	40
Vers une mobilité plus saine	42
Le télétravail à la Communauté urbaine	43

ÉDITO

L'année 2022 a été marquée par la conjugaison des crises énergétique et climatique, avec la guerre en Ukraine d'une part et des pics de chaleur records d'autre part. Leurs conséquences ont entraîné une envolée des prix de l'énergie, de nombre de matières premières mais aussi des denrées agricoles. Si ces bouleversements ont renforcé la prise de conscience collective de la fragilité de nos modèles de production et de consommation, ils nous imposent de redoubler d'effort pour réduire drastiquement notre dépendance aux énergies fossiles et plus largement pour décarboner notre économie.

Face à ces urgences, il est de notre responsabilité, à l'échelle de la Communauté urbaine, d'accélérer l'adaptation du territoire à la transition écologique et énergétique en poursuivant la mise en œuvre de notre Plan Climat-Air-Energie Territorial et en s'engageant plus avant sur la voie de la sobriété énergétique. A cet égard, nous avons réalisé cette année des progrès remarquables au chapitre de la production d'énergie verte avec l'installation des centrales photovoltaïques d'Urbasolar à Triel-sur-Seine et de Total à Gargenville. Cette dernière est d'ailleurs la plus grande centrale solaire d'Ile-de-France avec une production annuelle de 26 GWh.

Sur le plan de la sobriété, nous avons également enclenché un plan d'économie d'énergie. Il concerne les équipements communautaires très énergivores, comme les piscines ou la patinoire, mais aussi l'éclairage public, que ce soit par le déploiement du marché de performance énergétique ou encore par des mesures d'extinction nocturne dans les communes volontaires. La rénovation thermique des logements est également à l'ordre du jour. Elle est une des composantes essentielles des projets de renouvellement urbain et fait aussi l'objet d'un accompagnement des propriétaires par l'association Energies Solidaires.

Le développement durable ne se résume pas à l'enjeu énergétique, il doit également répondre à la préservation des matières premières par l'optimisation du recyclage et du réemploi et à la sauvegarde des milieux et des écosystèmes. C'est pourquoi, la Communauté urbaine a musclé sa stratégie en matière d'économie circulaire et de réduction des déchets, mais aussi ses actions en faveur de la qualité paysagère de notre territoire comme de la protection de la biodiversité et des espaces naturels, tels que l'eau et les forêts.

Afin de mesurer concrètement nos avancées ou de mieux cibler les améliorations à apporter dans tous les domaines du développement durable, Grand Paris Seine & Oise s'est doté d'indicateurs fiables et pertinents. Ces instruments, dont les premiers résultats sont encourageants, nous permettront de mener des actions plus efficaces en faveur de la transition écologique et énergétique.



Cécile ZAMMIT-POPESCU
Présidente de la
Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise



Franck FONTAINE
Vice-président de la
Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise
délégué au développement
durable

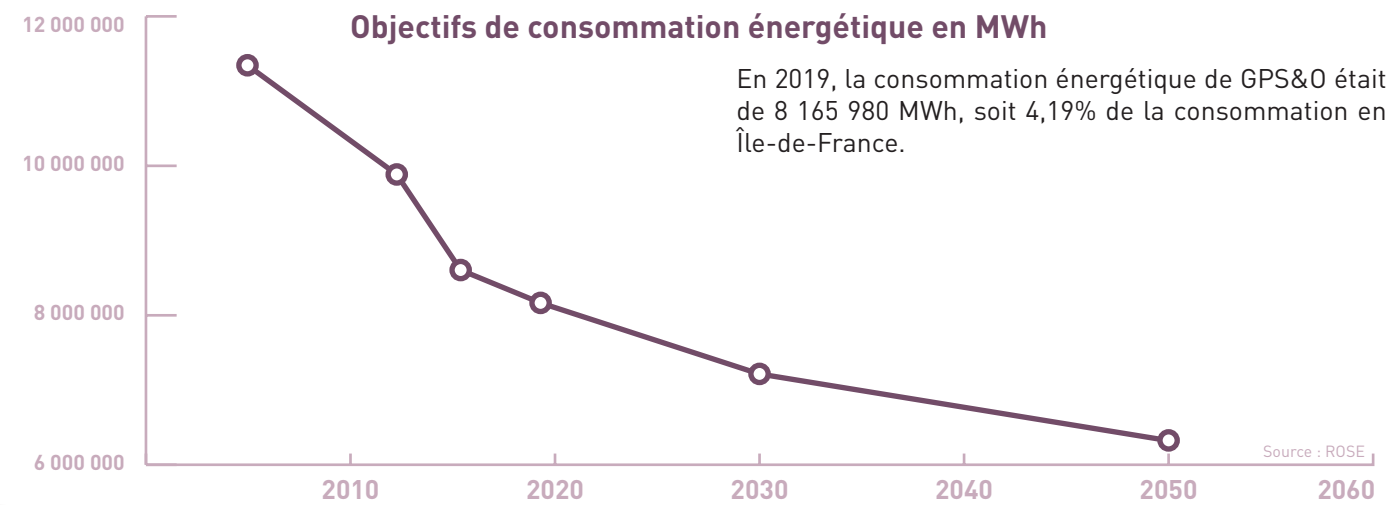
LES OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PCAET

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), adopté par la Communauté urbaine en 2020, fixe des objectifs ambitieux à horizon 2030 en termes de diminution de la consommation énergétique, d'augmentation et de diversification de la production d'énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre. Ce triptyque constitue le principal levier pour contribuer à l'enjeu national de sobriété et de neutralité carbone à l'horizon 2050, mais il est aussi l'instrument essentiel pour reconquérir la qualité de l'air. Cette deuxième année de mise en œuvre du PCAET est marquée par la production des premiers indicateurs. Ils sont aujourd'hui disponibles et permettent de mesurer concrètement les avancées par axes prioritaires.

Consommation énergétique

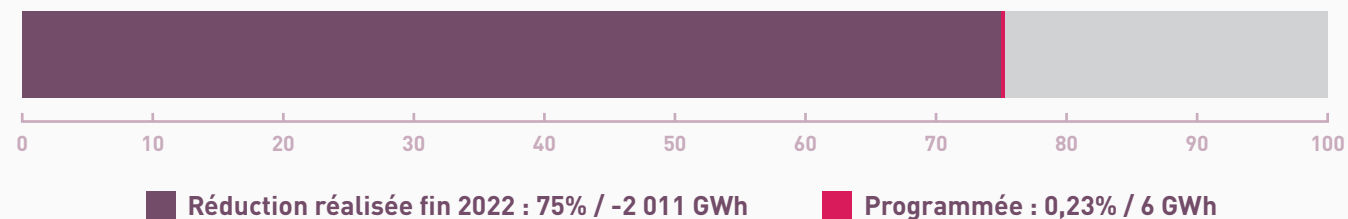
Les objectifs du PCAET ciblent une baisse de la consommation totale du territoire de :

- ▶ - 27 % en 2030, soit 2 668 836 MWh ;
- ▶ - 36 % en 2050, soit 3 558 448 MWh.



En 2022 ▶ **75%** des objectifs 2030 du PCAET ont été atteints en matière de réduction de la consommation d'énergie par rapport à 2012, année de référence.

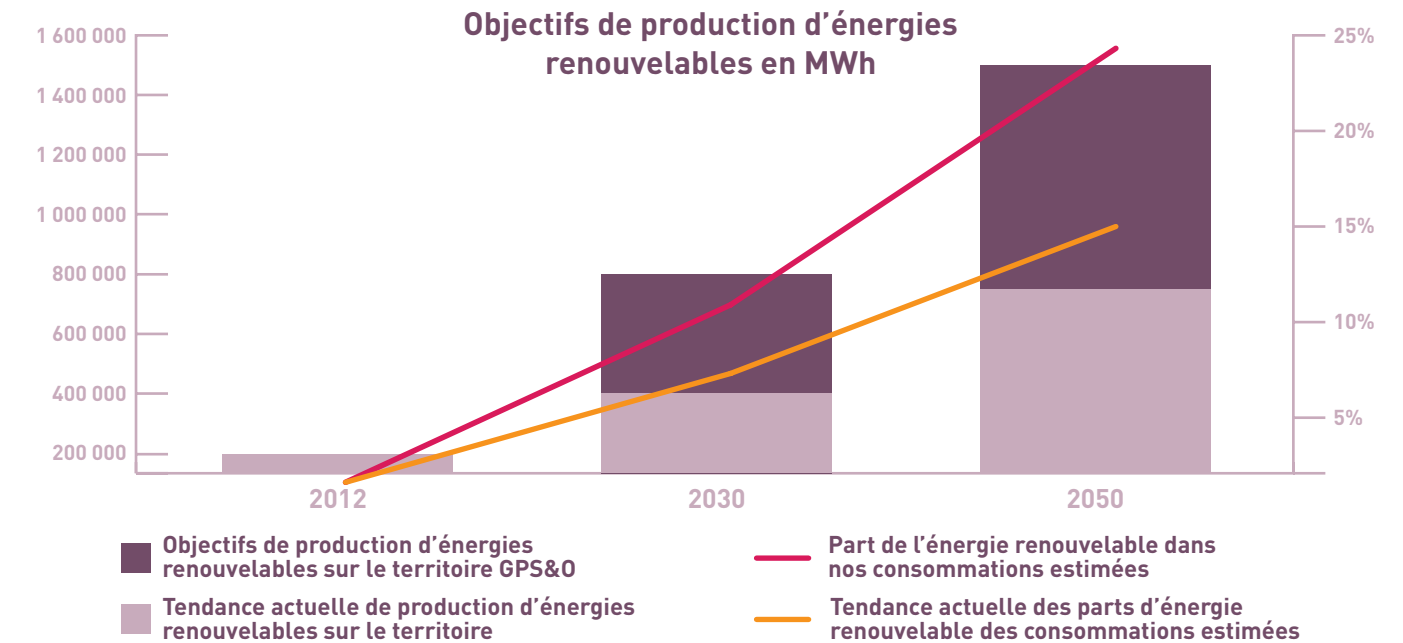
Réduction de la consommation énergétique sur le territoire
OBJECTIF 2030 : -2 669 GWh/an



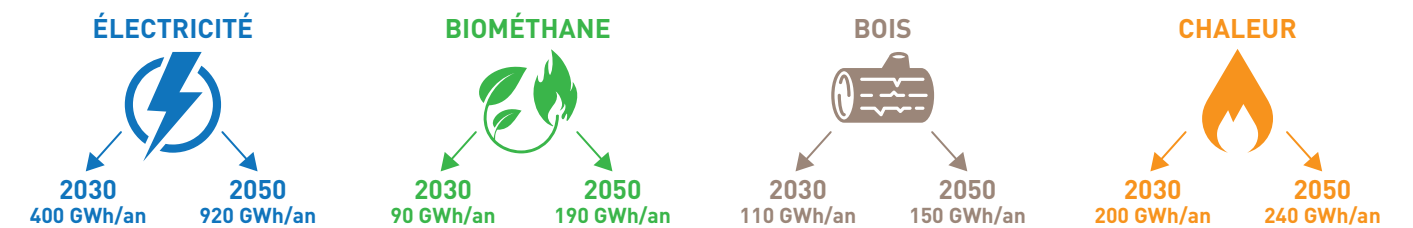
Production d'énergies renouvelables

La Communauté urbaine a pour objectif de multiplier la production d'énergies renouvelables sur son territoire par quatre à l'horizon 2030 et par sept et demi à l'horizon 2050, par rapport à 2012, année de référence :

- ▶ 2030 : + 800 GWh, soit 11% de la consommation énergétique estimée ;
- ▶ 2050 : + 1500 GWh, soit 24% de la consommation énergétique estimée.

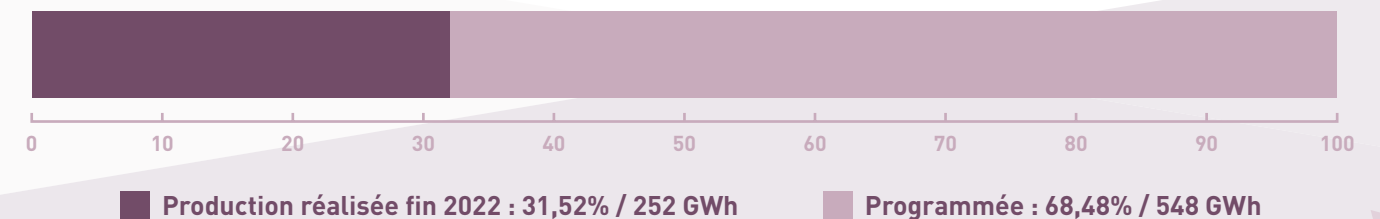


Cette production énergétique se décline en quatre grandes catégories d'énergie renouvelable : électricité, biométhane, filière bois et production de chaleur.



En 2022 ▶ **32%** des objectifs 2030 du PCAET ont été atteints en matière de production d'énergies renouvelables, soit 252 GWh/an.

Production d'énergies renouvelables sur le territoire
OBJECTIF 2030 : 800 GWh/an

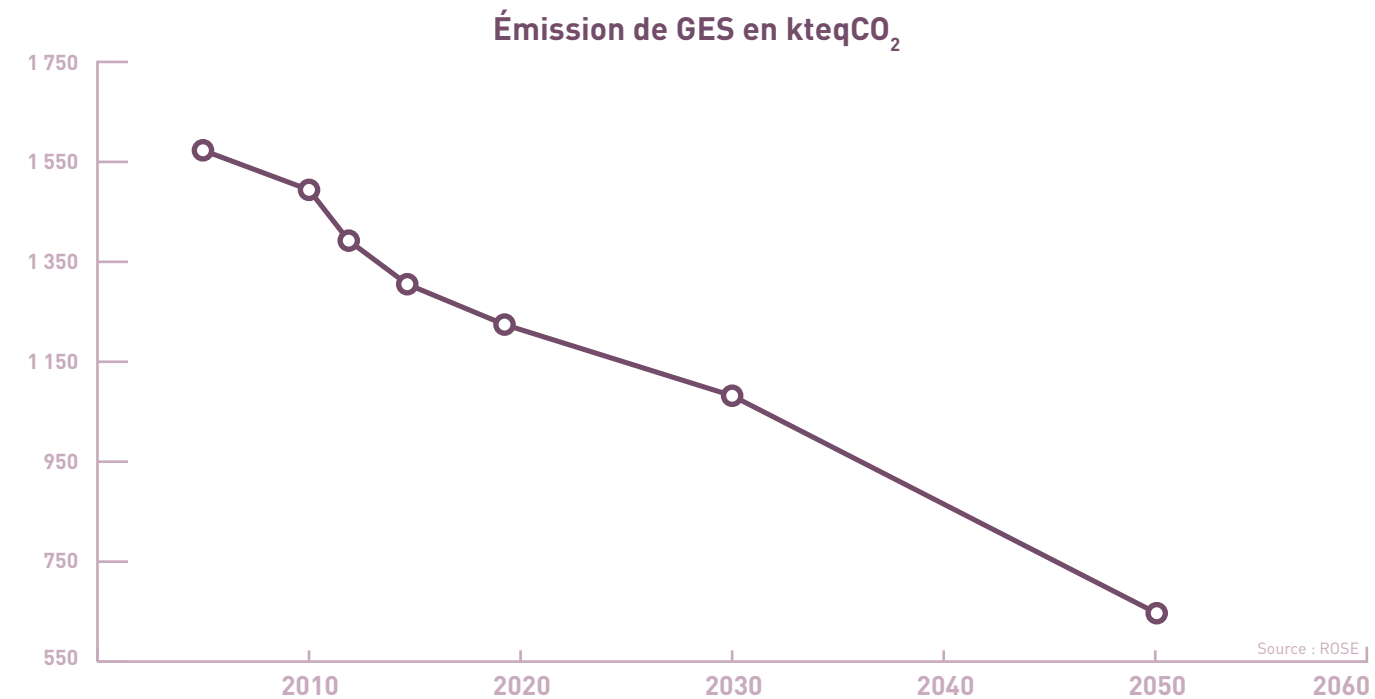


Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Par rapport à 2012, année de référence, les objectifs du PCAET visent une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire de :

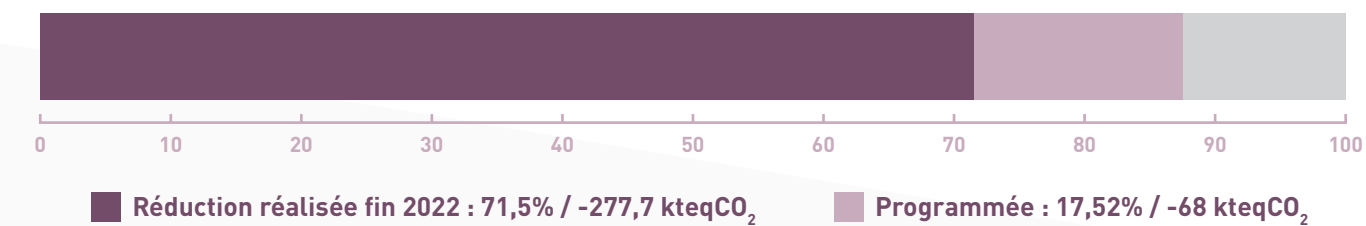
- ▶ - 25 % en 2030, soit 388,4 kteqCO₂ ;
- ▶ - 60% en 2050, soit 932,2 kteqCO₂.

En 2019, les émissions de GES de GPS&O étaient de 1343,9 kteqCO₂, soit 3,92% des émissions en Île-de-France.



En 2022 ▶ **71,5%** des objectifs 2030 du PCAET ont été atteints en matière de réduction des gaz à effet de serre, soit 1 275 kteqCO₂.

Réduction des gaz à effet de serre
OBJECTIF 2030 : -388 400 teqCO₂

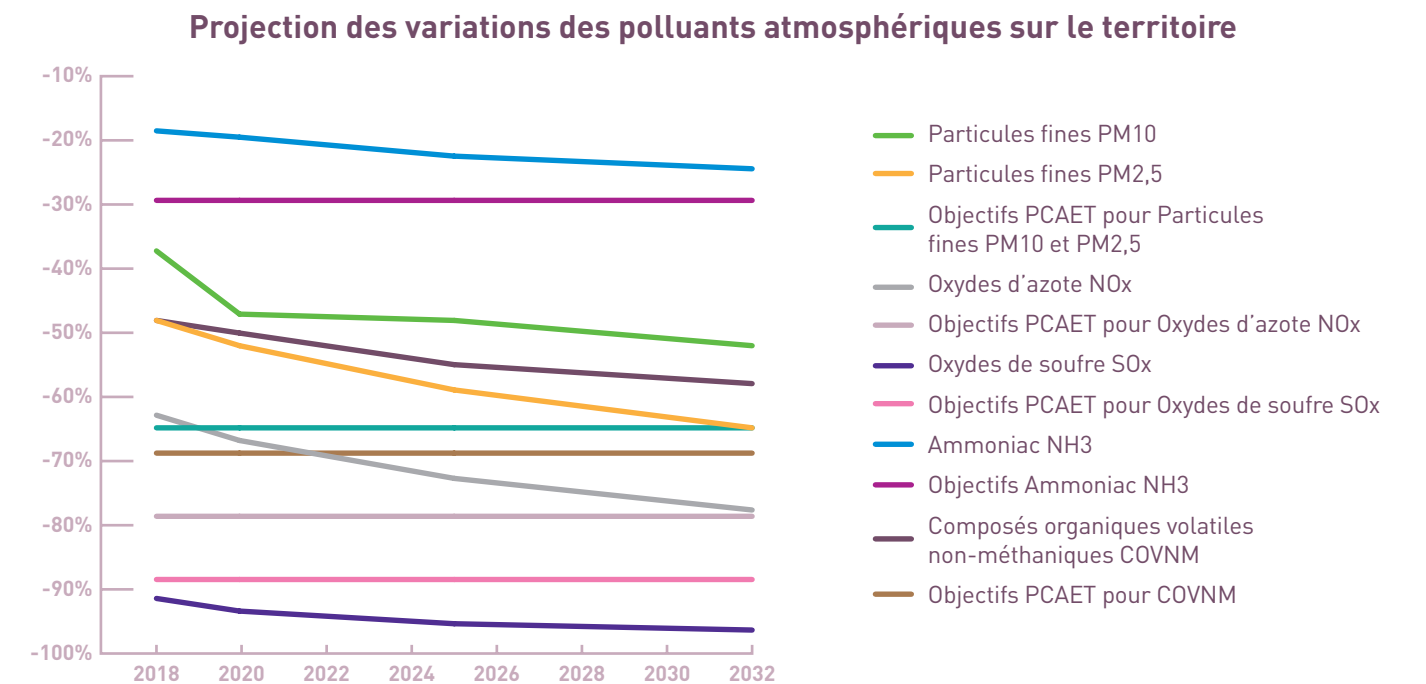


Qualité de l'air

Par rapport à 2005, année de référence, les objectifs 2030 du PCAET visent la diminution des polluants atmosphériques, soit :

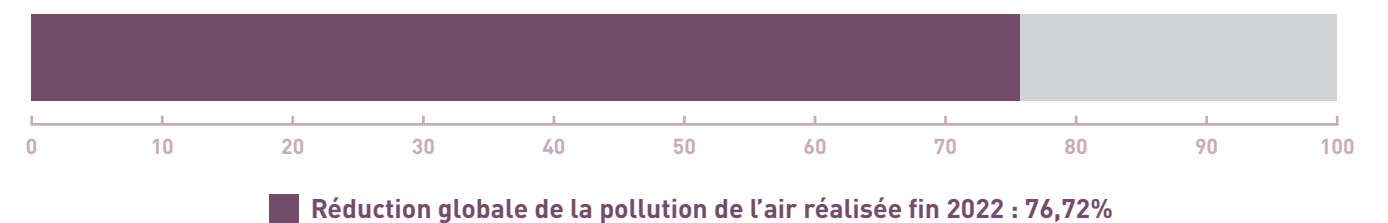
- ▶ - 66 % des émissions de particules fines PM10 et PM2,5 ;

- ▶ - 80 % des émissions d'oxydes d'azote NO_x ;
- ▶ - 90 % des émissions d'oxydes de soufre SO₂ ;
- ▶ - 30 % des émissions d'ammoniac NH₃ ;
- ▶ - 70 % des émissions de composés organiques volatiles non-méthaniques COVNM.

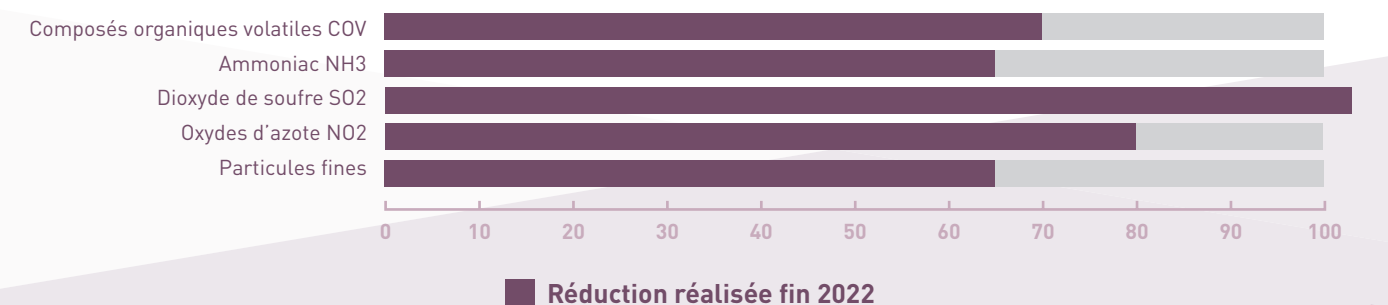


En 2022 ▶ **77%** de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été atteints sur la période 2005-2022.

Qualité de l'air extérieur : réduction des polluants atmosphériques



Réduction des polluants atmosphériques par particules



LES AUTRES LEVIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Outil essentiel de mise en œuvre de la transition écologique du territoire, le PCAET se décline dans l'ensemble des politiques publiques portées par la Communauté urbaine. Mais au-delà du PCAET, la mise en œuvre d'une feuille de route exigeante en matière de protection de l'environnement s'appuie également sur des orientations politiques fortes, des dispositifs de protection et des outils de pilotage complémentaires.

Un projet de territoire à la mesure des enjeux environnementaux

Le projet de territoire, adopté le 20 octobre 2022 par le Conseil communautaire, s'articule autour de 4 grands axes :

- **La proximité** : en s'organisant pour être au plus près des attentes des habitants afin de leur offrir un service quotidien de qualité ;
- **Le dynamisme et l'attractivité** : en renforçant une économie locale innovante adaptée aux nouveaux

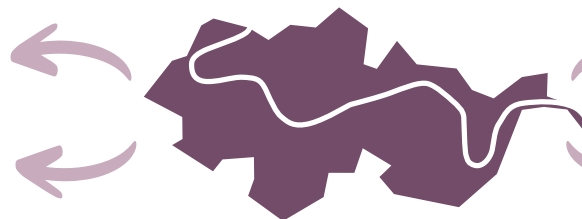
besoins, en développant une mobilité durable, alternative à la voiture individuelle pour améliorer la qualité de vie recherchée par les habitants ;

- **L'accessibilité et l'accueil** : en travaillant sur l'équilibre entre aménagements et équipements ;
- **La solidarité et l'engagement** : en protégeant les ressources et l'autonomie du territoire.

UN TERRITOIRE ATTRACTIF OÙ IL FAIT BON VIVRE

TOURNÉ VERS LA PROXIMITÉ

SOLIDAIRES ET ENGAGÉS



DYNAMIQUE ET ATTRACTIF

ACCESSIBLE ET ACCUEILLANT

Le développement durable, pilier des outils de planification

La Communauté urbaine est également dotée de deux autres feuilles de route qui prennent en compte les cinq finalités du développement durable définies par l'ONU. Ces orientations ont guidé l'élaboration des do-

cuments structurants de planification comme le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le Plan local d'habitat intercommunal (PLHi).



Le Label "Territoire Engagé Transition Écologique" – Climat, Air, Énergie et Économie circulaire

La Communauté urbaine a fait le choix d'adhérer, en 2018, à la démarche de labélisation Territoire Engagé Transition Écologique (TETE).

Ce label (ex Cit'ergie) repose sur deux thématiques : Climat, Air, Énergie d'une part, avec une adhésion de

GPS&O dès 2017, et Économie Circulaire d'autre part (CITEC). Ces labels permettent concrètement un accompagnement technique par un conseiller ADEME pour toutes les actions relatives à la transition écologique du territoire.

LABEL CLIMAT, AIR, ÉNERGIE

Le label Climat-Air-Energie récompense l'engagement exemplaire des collectivités européennes en faveur de la transition écologique et énergétique. Il s'appuie sur un référentiel basé sur les meilleures pratiques, réparties en 6 domaines :

- 1 / **Planification territoriale** (stratégie globale climat-air-énergie, urbanisme, ...)
- 2 / **Patrimoine de la collectivité** (valeurs cibles énergétiques et climatiques, éclairage public et économie d'eau dans les bâtiments, ...)
- 3 / **Énergie, eau et assainissement** (organisation de la distribution d'énergie, production énergétique locale, gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets, ...)
- 4 / **Mobilité** (promotion et suivi de la mobilité durable, rationalisation des déplacements motorisés, mobilités alternatives, ...)
- 5 / **Organisation interne** (gouvernance, finances et commande publique, ...)
- 6 / **Coopération et communication** (stratégie, habitat et précarité énergétique, activités économiques, ...)

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE GPS&O

Résultats du premier cycle (2019-2022)

- ▶ 2020: 19,2 %
- ▶ 2021: 22,1%
- ▶ 2022 : 25,9%

En 2023, GPS&O va entamer un deuxième cycle avec une vingtaine de communes qui adhèrent à ce label.



Adhésion au premier cycle (2022-2025)

Réalisation d'un état des lieux et d'un plan d'action pour valider les compétences en matière d'économie circulaire.

En 2023, la Communauté urbaine validera son référentiel d'évaluation et mettra en œuvre des actions pour progresser.

LABEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le label économie circulaire s'appuie également sur un référentiel issu des meilleures pratiques des collectivités françaises. Il est composé de **trois axes** et réparti en **cinq domaines**.

Un axe politique :

- 1 / Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire

Deux axes techniques :

- 1 / Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
- 2 / Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires

Deux axes sur les moyens et la mobilisation :

- 1 / Outils financiers du changement de comportement
- 2 / Coopération et engagement

CAP SUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La France doit réduire sa dépendance aux matières premières et sa consommation d'énergie de 40 % d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone. Cet effort appelle un changement des comportements qui repose sur l'adoption de modes de vie plus économes en énergie et moins prédateurs en termes de ressources. Afin de répondre aux objectifs nationaux, la Communauté urbaine agit à la fois sur le court et le moyen terme. Ainsi, elle s'est dotée d'un plan de sobriété pour diminuer la consommation énergétique du territoire de 10% entre 2022 et 2024 et de 27% en 2030, par rapport à l'année 2012.

Priorité à la lutte contre les passoires thermiques

LE PROGRAMME "HABITER MIEUX"

Afin de lutter contre l'habitat dégradé, trois opérations d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (OPAH-RU) ont été lancées en 2022, dans le cadre du programme "Habiter mieux".

Leurs objectifs visent :

- ▶ L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, en encourageant les projets globaux de rénovation énergétique ;
- ▶ La lutte contre la précarité énergétique ;
- ▶ L'accompagnement des copropriétés fragiles dans leurs travaux de rénovation thermique et énergétique ;
- ▶ La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- ▶ L'adaptation des logements afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- ▶ La lutte contre la vacance structurelle ;
- ▶ La mise en conformité des logements, notamment les travaux de sécurité ;
- ▶ L'encouragement des bailleurs privés à conventionner leurs logements ;
- ▶ Le ravalement des façades d'immeuble.

En diminuant la facture énergétique, ces travaux vont permettre à des ménages modestes de gagner en qualité de vie, de confort et de pouvoir d'achat. Ce programme permet de financer une partie des travaux d'économies d'énergie. L'objectif est de rénover 1 200 logements par an.

Trois programmes depuis 2022 :

- ▶ OPAH-RU Les Mureaux (2022-2026) : **149 logements**
- ▶ OPAH-RU Limay (2022-2027) : **134 logements**
- ▶ OPAH-RU Meulan-en-Yvelines (2022-2027) : **150 logements**

Contribution au PCAET :

- ▶ Réduction des consommations énergétiques de **3842 MWh/an, soit 0,14% de l'objectif 2030** ;
- ▶ Réduction des émissions de GES de **471 teqCO₂, soit 0,12% de l'objectif 2030**.

Le Contrat d'objectif territorial – COT

En mars 2022, la Communauté urbaine a reconduit jusqu'en 2026 le Contrat d'objectif territorial (COT) proposé par l'ADEME.

Le COT, conclu sur une période de quatre ans, est un outil financier et d'accompagnement destiné aux collectivités pour accélérer leur transition écologique. Le montant d'aide que la Communauté urbaine pourrait obtenir s'élève à 350 000 €.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le PLHi 2018-2023 préconise d'agir pour un parc social attractif par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et des logements. 8 000 logements sociaux sont programmés en réhabilitation thermique sur la période 2018-2027, dont 50% sont prévus dans le cadre des projets de renouvellement urbain soutenus par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des opérations de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN).

Dans le cadre des réhabilitations et des nouvelles constructions, la part des logements sociaux économes en énergie (étiquettes A & B) progresse de 3,9% en 2017 à 7,25% en 2020.

Le parc social énergivore se réduit fortement depuis 2017, passant de 23,7% à 14,8% en 2020. 5 900 logements sociaux énergivores ont été soit réhabilités soit démolis.

Contribution au PCAET :

- Réduction des consommations énergétiques de **284 214 MWh/an, soit 10,65 % de l'objectif 2030 ;**
- Réduction des émissions de GES de **34909 teqCO₂, soit 8,98 % de l'objectif 2030.**

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Le marché global de performance énergétique porte sur la rénovation énergétique des bâtiments et des équipements communautaires. Débuté à l'été 2020, il a pour but de diminuer les consommations énergétiques et d'optimiser les équipements techniques. Il agit sur trois axes :

- Fourniture d'énergie ;
- Maintenance et entretien courant ;
- Gros entretien et renouvellement.

Il répond aux objectifs du Grenelle de l'environnement et de la COP21 ainsi qu'au décret tertiaire.

Ce marché concerne les piscines, la patinoire, le théâtre de la Nacelle, le conservatoire, les médiathèques et les bâtiments administratifs. Le suivi énergétique est assuré par l'installation de compteurs et la mise en place d'une température maximale à ne pas dépasser. Ces travaux seront financés pour partie en certificat d'économie d'énergie (CEE) et les prestataires feront, à leur charge, les investissements relatifs à l'isolation thermique.

Au terme de l'année 2022, 30 actions ont été réalisées correspondant à un gain énergétique estimé à 485 059 kWh/an, soit 10 % de la consommation énergétique actuelle des bâtiments communautaires.

Contribution au PCAET :

- Réduction des consommations énergétiques de **485 059 kWh/an, soit 0,018% de l'objectif 2030 ;**
- Une réduction des émissions de GES de **59,6 teqCO₂, soit 0,015 % de l'objectif 2030.**

Jusqu'en 2025, 27 autres actions identifiées sont programmées pour un gain potentiel évalué à environ 10 % de la consommation énergétique actuelle des bâtiments communautaires.

Contribution au PCAET :

- Réduction des consommations énergétiques de **519 274 kWh/an, soit 0,019 % de l'objectif 2030 ;**
- Réduction des émissions de GES de **63,8 teqCO₂, soit 0,016% de l'objectif 2030.**

Le plan de sobriété appliqué aux équipements sportifs de GPS&O

Face à la flambée des prix de l'énergie, la Communauté urbaine a pris, dès la rentrée de septembre 2022, des mesures de sobriété au sein de ses équipements publics les plus énergivores (piscines et patinoire).

LES PISCINES BAISSENT LA TEMPÉRATURE

En étroite concertation avec les maires concernés, les délégataires et les 24 clubs sportifs utilisateurs des équipements aquatiques, quatre mesures sont entrées en vigueur dès le 26 septembre 2022 :

- Baisse de la température de l'eau des bassins de 1,5° dans toutes les piscines (de 28,5° à 27°), soit une économie estimée à 5% ;
- Abaissement de la température de l'air à 23-24° ;
- Fermeture des deux bassins extérieurs des piscines Bains de Seine-Mauldre (Aubergenville) et Migneaux (Poissy) pour éviter le chauffage, le traitement ainsi que les renouvellements quotidiens réglementaires en eau, soit une économie de l'ordre de 30 %.

En complément, la fermeture temporaire des piscines a été programmée en période creuse, du 12 décembre 2022 au 8 janvier 2023, soit une économie estimée à 10%.

UNE PLAGE D'OUVERTURE PLUS LIMITÉE À LA PATINOIRE

Le plan de sobriété s'applique aussi à la patinoire communautaire, à Mantes-la-Jolie. Seule patinoire des Yvelines, cet équipement accueille le grand public, les clubs et les scolaires. Son activité a été concentrée durant les mois les plus froids. Ainsi, en 2023, la fermeture est prévue le 30 avril, au lieu du 30 mai, et la réouverture au mois d'octobre au lieu de septembre. Un décalage de calendrier qui permet de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 30 %.

D'autres mesures sont également entrées en vigueur pour limiter la consommation d'énergie :

- Délestage du process froid sur les périodes de tarification en heures pleines et en heures de pointes ;
- Modification de la température de la glace (-1°, -2° par rapport à l'année précédente) ;

- Réduction de l'épaisseur à 3 cm de la glace (au lieu de 4 cm) ;
- Réduction de la température dans les locaux de 2°.

Par ailleurs, comme pour les piscines, des travaux sont programmés pour réduire la consommation énergétique de cet équipement de 30 à 40 % d'ici 2030.

MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le marché global de performance, lancé en 2020, prévoit à l'horizon 2028 le remplacement des ampoules classiques par des LED. Il permettra d'atteindre une réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 65 %.

La première tranche 2021-2023 prévoit d'équiper en LED plus de 13 000 points lumineux, ce qui représente une réduction de la consommation d'électricité de l'ordre de 9 000 000 kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de plus de 4 000 habitants. L'abaissement de la luminosité est également prévu dans ce marché, une fonctionnalité qui présente l'avantage de combiner les économies d'énergie avec la lutte contre la pollution lumineuse et la préservation de la faune nocturne.

Contribution au PCAET :

- Réduction des consommations énergétiques de **3 413 MWh/an, soit 0,128 % de l'objectif 2030 ;**
- Réduction des émissions de GES de **419,24 teqCO₂, soit 0,11% de l'objectif 2030.**

La limitation ou l'extinction de l'éclairage public nocturne a fait l'objet d'une consultation lancée par GPS&O auprès des maires. Neuf communes ont validé l'extinction.

Contribution au PCAET :

- Réduction des consommations énergétiques de **419 MWh/an, soit 0,128 % de l'objectif 2030 ;**
- Réduction des émissions de GES de **51,47 teqCO₂, soit 0,01% de l'objectif 2030.**

Sensibilisation et accompagnement



La Communauté urbaine s'appuie sur l'association Énergies Solidaires pour accompagner les habitants et les petites entreprises à la transition écologique. Basée à la Fabrique 21 à Carrières-sous-Poissy - premier pôle de l'écoconstruction en Île-de-France - Énergies Solidaires anime le volet sobriété et résilience énergétique sur le territoire au travers d'un panel d'actions.

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SARE) DANS LE CADRE DE FRANCE RÉNOV

Le rôle de la permanence SARE consiste à orienter et à apporter des conseils d'ordre technique, économique et environnemental à partir de demandes formulées par téléphone, rendez-vous, courriers ou mail.

LE SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT : FRANCE RÉNOV

La plateforme SARénoV propose un appui aux propriétaires de maison individuelle et aux copropriétaires.

- En 2022, accompagnement de 1 555 habitants du territoire, soit une hausse de 10% de demandes par rapport à 2021.

Dans le cadre de la mise en place de cette plateforme, il est prévu de renforcer l'offre de service au travers de :

- Rendez-vous de présentation ;
- Visite à domicile ;
- Diagnostic via un logiciel ;
- Scénario de travaux ;
- Aide à la décision des ménages ;
- Assistance pour les aides financières.

Un appui à la sélection d'entreprises via une liste de professionnels référencés est également assuré. En 2022, 24 ménages ont été accompagnés par le conseiller spécialisé. Les conseillers France RénoV, qui interviennent sur le territoire de GPS&O, disposent tous d'une spécialisation : écoconstruction, animations collectives, copropriétés, précarité énergétique. Cette année, 199 entretiens ont été menés dans les deux antennes du territoire : la Fabrique 21 à Carrières-sous-Poissy et Seinergy Lab aux Mureaux.

LE CONCOURS MAISON ÉCONOME

Initié en 2007 dans les Yvelines et porté par plusieurs partenaires, ce concours a vocation à identifier et récompenser des habitants ayant réalisés des travaux permettant des économies d'énergies selon deux catégories : construction neuve et rénovation.

La lauréate 2022 de la catégorie "Rénovation", soutenue par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), est une maison située à Mantes-la-Jolie. Elle a fait l'objet d'une rénovation globale comprenant :

- Une rénovation énergétique (isolations des combles, remplacements des menuiseries, installation d'un insert bois, ...)
- La création d'une extension avec des matériaux écologiques ;
- Une démarche responsable autour de la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.



Dans la catégorie "construction neuve", c'est une maison située à Villennes-sur-Seine qui a été récompensée pour sa performance énergétique, le recours à des matériaux biosourcés (bottes de pailles) et la démarche d'auto-construction.



LE DÉFI ÉNERGIE

Le défi "familles à énergie positive" propose aux habitants de s'organiser en équipe afin d'atteindre 8 % d'économie sur la consommation d'énergie de leur foyer, en changeant simplement leurs habitudes, sans diminuer leur niveau de confort.

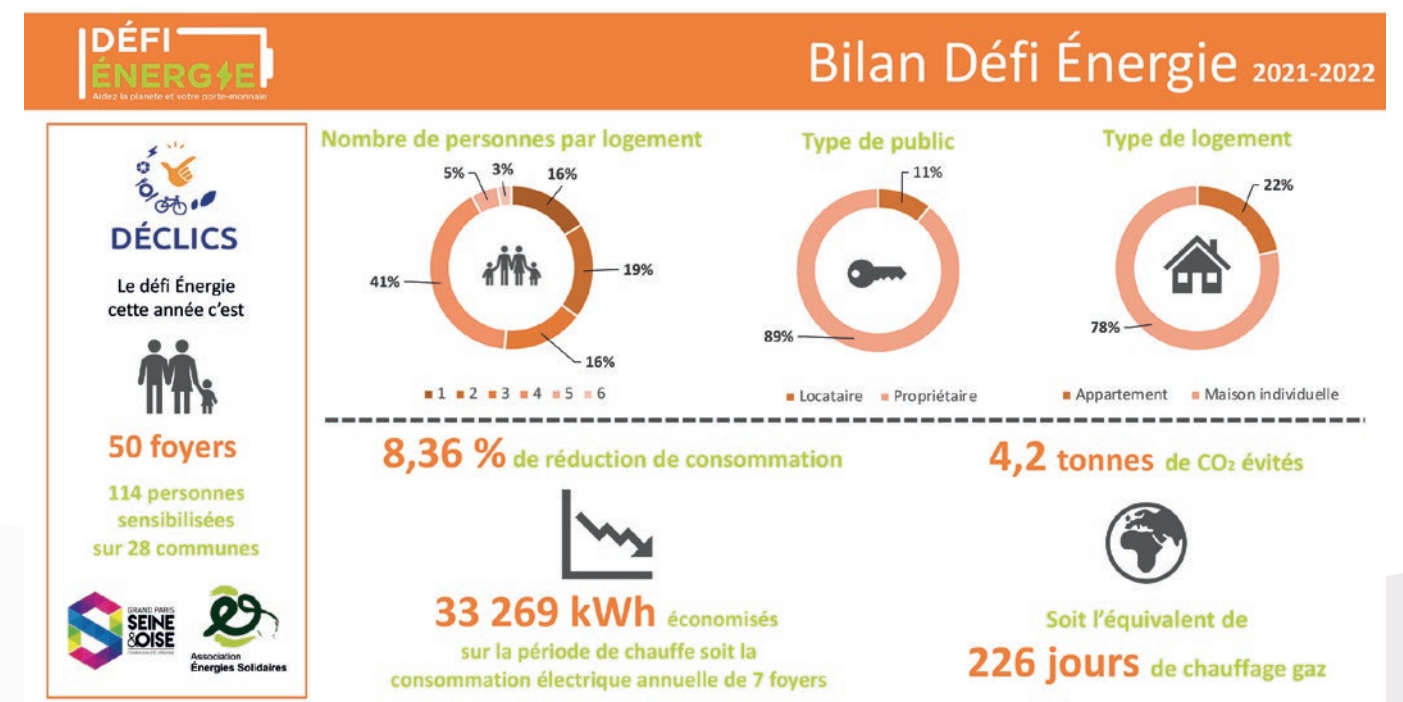
Le but de ce défi est de démontrer aux habitants qu'il est possible de réduire leur facture et par là même les émissions de gaz à effet de serre tout en participant à une action concrète et mesurable.

La sensibilisation aux écogestes est importante, c'est parfois la seule source d'économie possible quand les coûts des travaux sont dissuasifs.

C'est également un travail qui permet de mesurer concrètement les impacts de ces nouveaux réflexes sur la consommation et la facturation.

Les chiffres 2021-2022 :

- 50 foyers inscrits, 114 personnes sensibilisées dans 28 communes ;
- Tous les participants ont atteint l'objectif de réduction de 8 % de leur consommation d'énergie ;
- Réduction de 33 269 kWh et de 4,2 teqCO₂, soit respectivement 0,001% de l'objectif 2030 du PCAET.



Favoriser l'éco-construction et l'habitat durable

LA MATÉRIAUTHÈQUE

L'association Énergies Solidaires coordonne et gère la matériauthèque pour promouvoir la rénovation énergétique et l'éco-construction.

Cet espace permet aux particuliers de visualiser et de comprendre les aspects techniques des différents matériaux. Mieux informés, ils sont mieux armés pour évaluer la pertinence des solutions proposées par les artisans.

Les professionnels et les étudiants dans le domaine du bâtiment viennent également pour effectuer une veille sur les nouveautés : matériaux, nouvelles pratiques et réglementations de l'éco-construction.

En 2022, 149 personnes ont visité la matériauthèque, dont 58 professionnels, élus et techniciens du territoire et 91 scolaires et futurs professionnels.

LES SAMEDIS DE L'HABITAT

Quatre journées ont été proposées par Énergies Solidaires sur les thèmes de :

- ▶ La rénovation des maisons anciennes (avant 1948) : 26 participants ;
- ▶ La rénovation des maisons (après 1948) : 27 participants ;
- ▶ Le confort d'été : 6 participants ;
- ▶ La rénovation énergétique : 49 participants.

LE FORUM "MA MAISON ÉCOLOGIQUE"

Le forum "Ma maison écologique" est un espace de rencontres et d'échanges entre des particuliers et des professionnels du bâtiment, des conseillers en rénovation et des habitants qui ont déjà réalisé de gros travaux de rénovation.

L'édition 2022 a réuni 204 personnes autour notamment de conférences sur l'éco-construction, d'ateliers "zéro déchet" animés par des associations environnementales locales et des agents de GPS&O.



ZOOM SUR UN PROJET ÉCO-EXEMPLAIRE

L'écoquartier autour de la gare d'Épône-Mézières



Avec l'arrivée du RER E sur le territoire, le secteur de la gare d'Épône-Mézières offre une opportunité de développer un quartier résidentiel mixte, vivant et actif sur un site jusque-là dominé par des friches industrielles, urbaines et ferroviaires. Il permettra de reconstruire la ville sur la ville, de reconnecter le pôle gare aux deux centres-bourgs et contribuera à la redynamisation du secteur économique aux abords de la gare, notamment de trois zones d'activités comprenant de nombreuses friches.

Ce projet laisse une large place aux mobilités durables (cycles, piétons et transports en commun). Il est peu consommateur de ressources (sols, eau, énergie, déchets...), préserve la biodiversité et permet la mutualisation d'équipements publics. La qualité environnementale de ce projet a d'ailleurs été reconnue, puisque la Communauté urbaine a obtenu le label "écoquartier étape 1" en décembre 2022.

- ▶ 700 logements construits, dont 30% de social ;
- ▶ 1 000 m² imperméabilisés dans le cadre du projet de reconfiguration complète du quartier ;
- ▶ 1 équipement multifonctions limitant l'impact des constructions (groupe scolaire et équipement sportif) ;

- ▶ 2 000 m² de mails plantés avec installation de revêtements de sols poreux pour assurer le bon écoulement des eaux et donner de la fraîcheur.



Cette labélisation engage la Communauté urbaine et l'ensemble des opérateurs et intervenants dans une démarche volontariste de développement durable. Le projet est financé par plusieurs dispositifs visant à la reconversion de friches et/ou la création d'une offre de logements innovante (PRIOR Yvelines et Fonds Friches Etat).

LE PATRIMOINE NATUREL, UN CAPITAL À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

La protection des ressources foncières

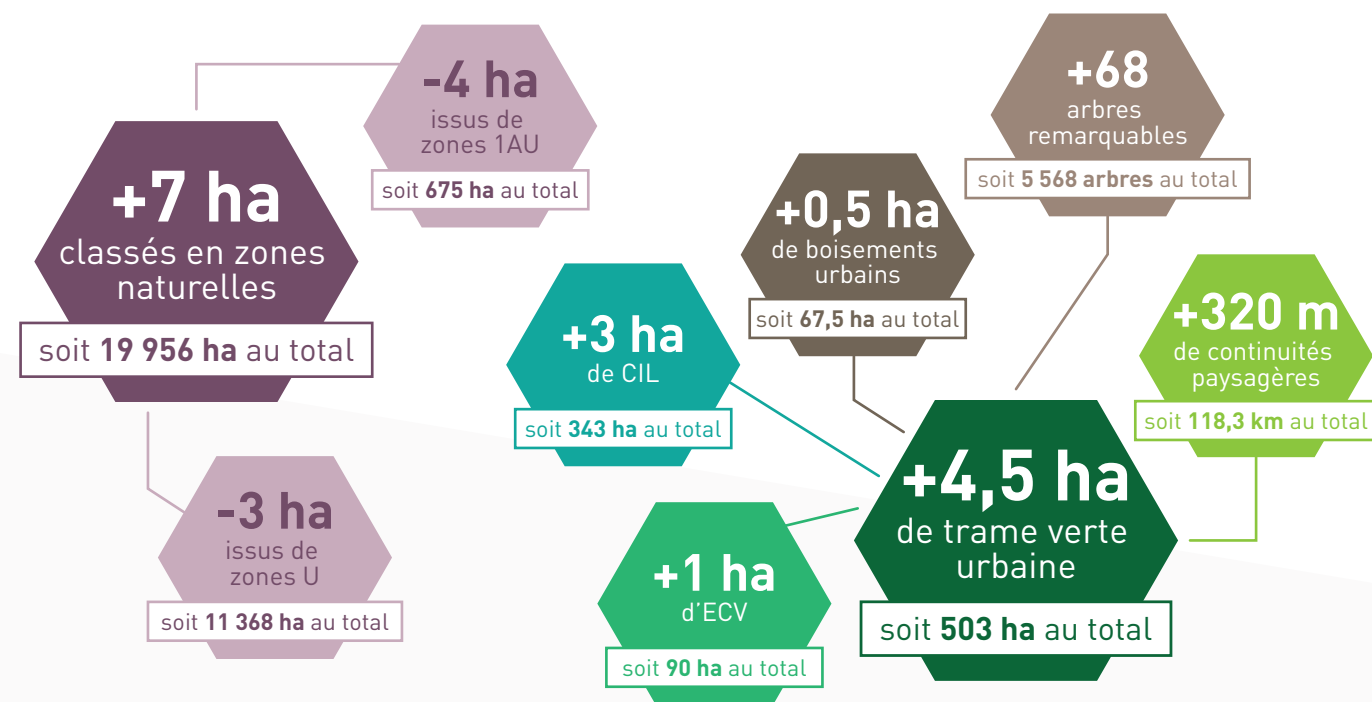
Le PLUi de GPS&O, approuvé en janvier 2020, fait aujourd'hui l'objet d'une première procédure de modification générale. Une évaluation environnementale de tous les sujets intégrés au dossier a été réalisée pour garantir la prise en compte optimale des enjeux écologiques (lutte contre le dérèglement climatique, renforcement de la résilience, non-augmentation de l'artificialisation des sols et renforcement de la biodiversité).

Cette modification renforce le volet sobriété foncière du PLUi. En matière de limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de lutte contre

l'étalement urbain et de protections paysagères et patrimoniales, elle répond aux exigences des objectifs :

- ▶ Zéro émission nette (ZEN). Par l'identification de nombreux cœurs d'îlots et d'arbres remarquables, il participe à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ;
- ▶ Zéro artificialisation nette (ZAN). Les territoires vont devoir réduire de 50% le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020 et à une non-artificialisation totale des sols en 2050.

La modification du PLUi en chiffres



La modification du PLUi porte la capacité de captage du CO₂ des différents espaces naturels à 11 475 teqCO₂/an.

Le marathon des friches

Depuis le printemps 2022, l'étude "Friches de l'ouest francilien : recensement, qualification et opportunités de reconversion" se fait en collaboration entre la Communauté urbaine, l'Établissement public territorial Boucle Nord-de-Seine en lien avec l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92) et l'Institut Paris Région (IPR).

Il s'agit d'approfondir la connaissance et la destination future des friches, d'analyser leur contribution au développement du territoire, dans la mesure où le recyclage

foncier devra être davantage priorisé, d'identifier les outils et les moyens à mobiliser et les acteurs concernés. Ces friches pourront servir de localisation stratégique pour des projets d'aménagement qui permettraient de limiter l'artificialisation des sols ou de créer des zones de compensation écologique.

Le recensement, réalisé sur la base de surfaces supérieures à 1 hectare, correspond à 46 friches sur les 210 préalablement identifiées par l'Institut Paris Région.

Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi), outil de valorisation du paysage

Le RLPi vise à encadrer la pose des enseignes et des publicités pour réduire leur impact visuel sur le paysage. Lors de son entrée en vigueur prévue en avril 2023, il s'appliquera à l'ensemble des 73 communes et remplacera les 18 RLP communaux.

Son objectif est d'améliorer le cadre de vie et de valoriser le paysage en luttant contre la pollution visuelle. Il participe également à la dynamique de réduction des consommations d'énergie en réglementant les enseignes et publicités lumineuses.

Le RLPi de GPS&O est d'ailleurs plus vertueux en matière de sobriété énergétique que la réglementation nationale. Il est prévu pour les :

- ▶ **Publicités lumineuses** : extinction de 23h à 6h au lieu de 1h à 6h, installation dans des secteurs limités et contraintes en termes de nombres et surfaces ;
- ▶ **Enseignes lumineuses** : extinction de minuit à 7h au lieu de 1h à 6h.

La nouvelle opportunité réglementaire offerte par la récente loi climat et résilience du 22 août 2021 se traduit dans le RLPi par une limitation de la surface des écrans numériques à l'intérieur des commerces et une obligation d'extinction nocturne.

Enfin, les panneaux publicitaires sont limités et encadrés afin de protéger les secteurs patrimoniaux et les zones résidentielles. Plus de 50 % des panneaux publicitaires seront à supprimer dans les deux ans à compter de l'approbation du RLPi.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- ▶ Réduction de 2h de luminosité par jour des panneaux publicitaires et des enseignes ;
- ▶ Réduction de 50% des panneaux publicitaires lumineux à l'horizon 2024.

Contribution au PCAET :

- ▶ Réduction de la consommation énergétique de 140,6 MWh, soit 0,005% de l'objectif 2030 ;
- ▶ Réduction des émissions de GES de 17,3 teqCO₂, soit 0,004% de l'objectif 2030.

RÉDUCTION DE LA POLLUTION VISUELLE ET LUMINEUSE

- ▶ **Préservation du cadre de vie** :
 - ▶ Reconquête de la qualité paysagère.
- ▶ **Amélioration de la santé chez l'homme** :
 - ▶ Apaisement de l'horloge biologique ;
 - ▶ Ré-équilibrage du système hormonal.
- ▶ **Protection de l'environnement et de la trame noire** :
 - ▶ Ré-équilibrage des écosystèmes, en particulier la faune diurne ;
 - ▶ Protection du ciel nocturne et de la visibilité des étoiles ;
 - ▶ Amplification de la photosynthèse.

L'eau, une ressource vitale à protéger

PATRIMOINE EAU POTABLE



48 forages en service



3 unités de décarbonation en service en 2022



1 795 kms de réseaux



20 398 000 m³ de production d'eau potable (pour 2021)

PATRIMOINE ASSAINISSEMENT



1 426 kms de réseaux eaux usées et unitaires



22 stations d'épuration pour 18 469 000 m³ d'eau traités en 2021

CONSOLIDATION DU RÉSERVOIR DE CHANTELOUP-LES-VIGNES

Afin de sécuriser l'alimentation en eau des habitants, des travaux de renforcement des fondations, essentiels à la pérennisation d'un réservoir de stockage de 5 000 m³, ont été réalisés entre des Biaunes à Chanteloup-les-Vignes, sur le massif de l'Hautil.

L'exploitation des carrières de gypse a créé des vides qui présentent un risque d'effondrement au fil du temps et menacent le réservoir. Par mesures préventives, 2 700 m³ de béton ont été injectés sous le réservoir afin de le consolider.

Le coût de ce chantier s'élève à 450 000 € et a été financé à hauteur de 44% par l'Agence de l'eau Seine Normandie et de 56% par la Communauté urbaine.



RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA SEINE ET PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Les travaux de mise en conformité du système de collecte de la station d'épuration à Limay ont démarré en 2022. D'une durée de 18 mois, ce chantier participe à la reconquête de la qualité de l'eau de la Seine et à la protection de la biodiversité. Il permettra, lors d'épisodes pluvieux, de réduire les déversements d'eau non traitée dans le fleuve : de 233 000 m³ à 80 000 m³, soit une division par trois des volumes dès 2024.

Situé au point bas de la commune, le fonctionnement hydraulique impose au futur ouvrage une double fonction de pompage vers la station d'épuration de Limay :

- ▶ un poste de pompage permanent pour les débits dits de temps sec ;
- ▶ un bassin de stockage temporaire enterré de 3 500 m³ pour les débits dits de temps de pluie.

Ces travaux d'envergure représentent un investissement de 12,2 M€ pour la Communauté urbaine et sont financés à hauteur de 34% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour une gestion plus durable des massifs forestiers

La forêt occupe 12 521 ha, soit 23 % de la surface du territoire. 82 % sont des forêts privées et seulement 2 426 ha bénéficient d'un document de gestion. Cet espace forestier est également très morcelé avec 13 000 propriétaires pour 54 600 parcelles, dont près de la moitié sont en propriétés multiples.

Dans le cadre de sa charte agricole et forestière et de son PCAET, GPS&O s'est fixé comme objectif, d'ici 2026, de relancer la gestion des parcelles boisées. L'enjeu est d'augmenter de 1 700 ha les surfaces boisées soumises à un document de gestion durable par rapport à 2019. Cette approche doit permettre de favoriser l'utilisation raisonnée du bois dans les constructions en privilégiant les circuits courts. La préservation du capital forestier appelle une optimisation de son exploitation, permettant ainsi de stocker le carbone sur

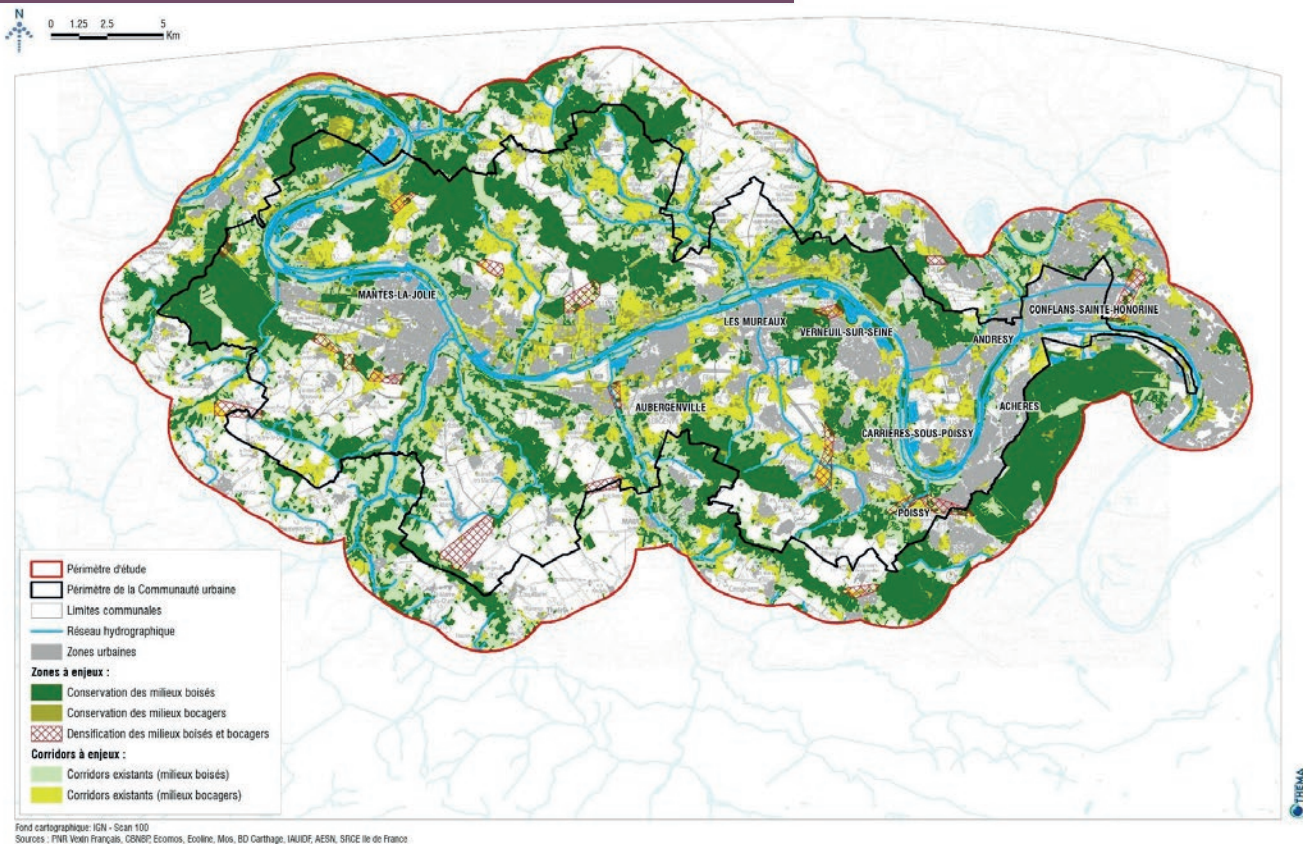
le long terme et d'adapter la forêt aux risques liés au changement climatique.

Cette gestion durable des forêts garantit leurs fonctions :

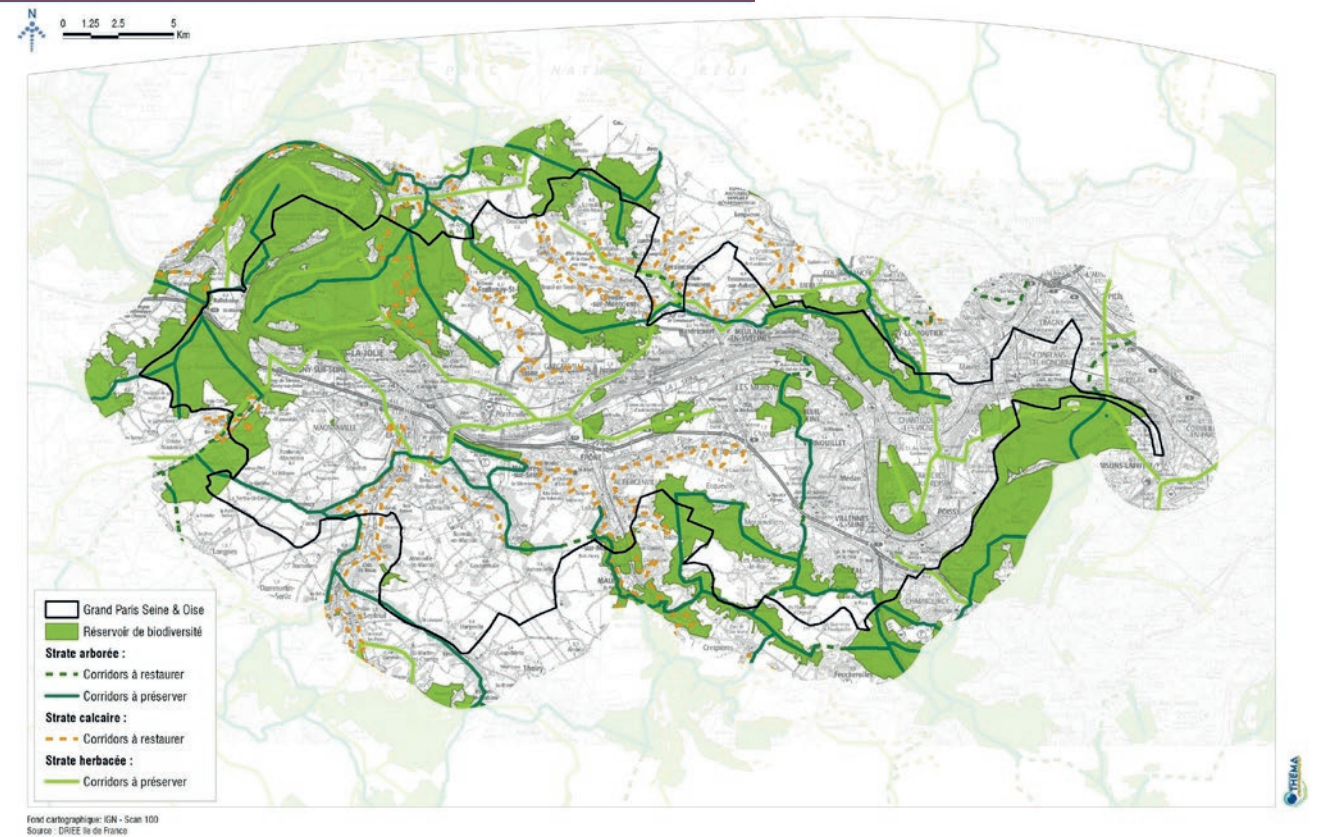
- ▶ **Biologiques** : diversité, productivité, capacité de régénération ainsi que biodiversité ;
- ▶ **Économiques** : valoriser la production de bois dans l'économie locale (construction et énergie) ;
- ▶ **Écologiques** : régulateurs et poumons verts de la planète, les massifs forestiers contribuent à l'absorption du CO₂ par photosynthèse ;
- ▶ **Sociales** : source de ressourcement et de quiétude, les promenades en forêt sont parmi les loisirs préférés des Français.

Les 12 521 ha de massifs forestiers sur le territoire de GPS&O représentent un captage de 137 731 teqCO₂/an.

ZONES À ENJEU : SOUS-TRAMES BOISÉES ET BOCAGÈRES



RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET CORRIDORS : SRCE



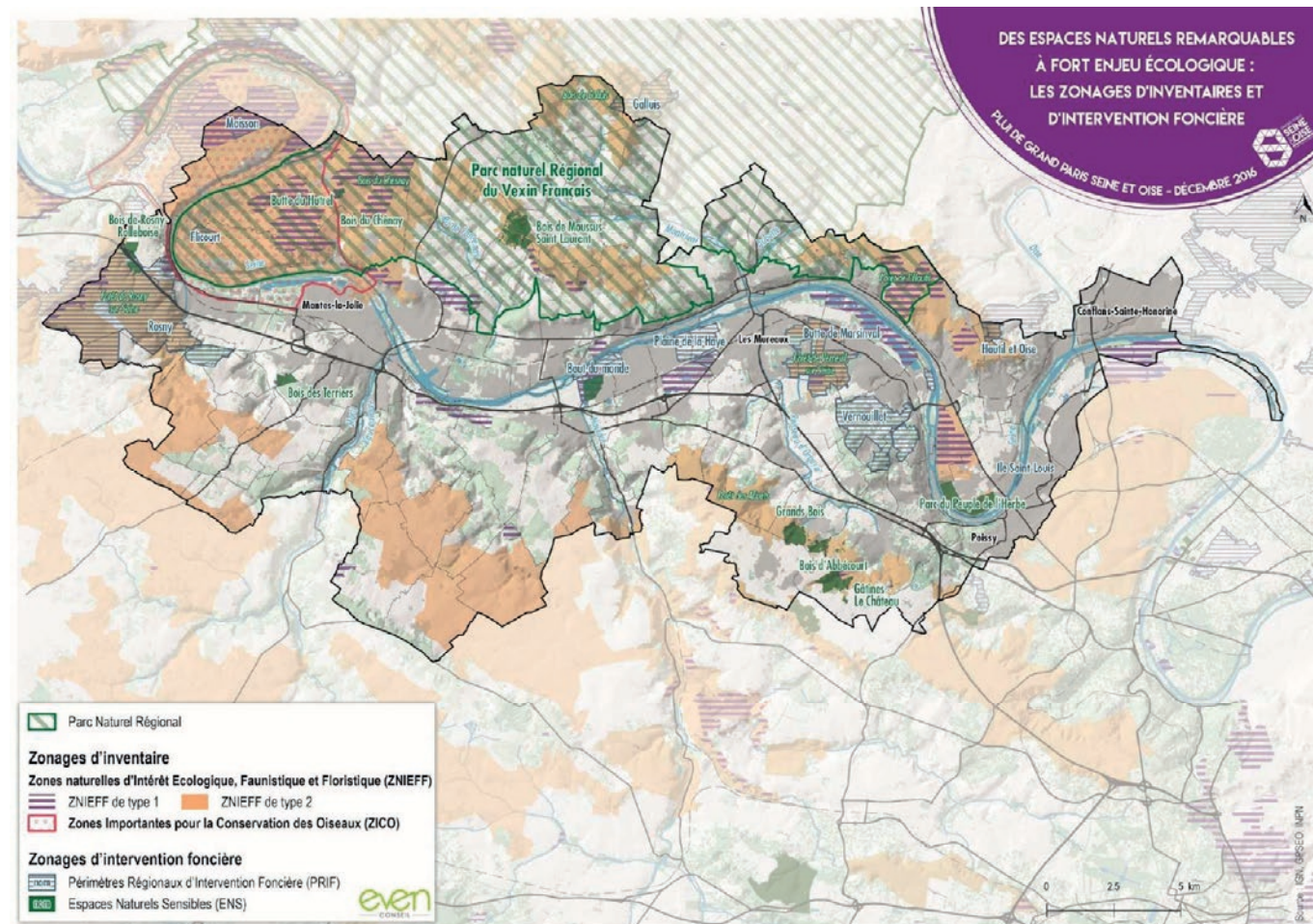
L'atlas de la biodiversité : recenser pour mieux protéger

Le territoire de GPS&O présente une diversité d'espaces naturels :

- ▶ Des zones agricoles (plateau de Ménéville, zone du Mantois-Drouais...)
- ▶ Des massifs forestiers et des espaces boisés, (Vexin, Hautil...)
- ▶ Des grands espaces ouverts (plaines, plateaux cultivés, prairies, landes)
- ▶ D'anciennes zones de carrière recolonisées par la biodiversité et abritant aujourd'hui une faune et flore d'intérêt
- ▶ Des zones humides (berges de la Seine, 23 îles, des plans d'eau à Élisabethville, Verneuil, Les Mureaux, Achères...), des mares, des zones boisées marécageuses...

L'ensemble de ces espaces, mentionnés dans le PLUi, constituent des milieux favorables à une diversité importante de faune et de flore et s'imposent ainsi comme les principaux réservoirs de biodiversité du territoire, tels que mentionnés dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

38 % du territoire est couvert par 47 zonages réglementaires regroupant des zones écologiques à enjeux, dont une zone de protection Natura 2000 et deux zones de protection spéciales de conservation, qui attestent de l'intérêt écologique de ses milieux naturels.



La Communauté urbaine souhaite améliorer ses connaissances, monter en compétences sur les îlots et corridors écologiques, apprendre des écosystèmes pour y intégrer des activités économiques et sociales et introduire la notion de biodiversité en amont de chaque projet d'aménagement. Il s'agit aussi de construire un outil simple de sensibilisation aux enjeux de biodiversité accessible à tous les publics et de mettre en place un plan d'action pour la préservation et la protection de la faune et de la flore. C'est pourquoi la Communauté urbaine a pour projet la réalisation d'un atlas de la biodiversité, qui lui permettra de renforcer sa stratégie de préservation de la nature.

Ce projet rentre dans le cadre du PCAET et du COT. Cet outil permettra de renforcer son volet d'adaptation aux changements climatiques. **Il repose sur 3 objectifs :**

► **Amélioration de la connaissance sur la biodiversité, protection et restauration de la Trame verte et bleue :** l'identification des réservoirs de biodiversité, des espèces et écosystèmes fragiles et des continuités écologiques du territoire permettra de renforcer leur protection et ainsi restaurer la Trame verte et bleue. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des stratégies régionale, nationale et européenne de protection de la biodiversité.

► **Intégration de la biodiversité dans la planification territoriale :** il permettra également de guider l'action de planification territoriale, à la fois à l'échelle de la Communauté urbaine et des communes membres. Au niveau de GPS&O, ces connaissances seront notamment incluses dans le PCAET et participeront également à l'élaboration d'une stratégie ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

► **Renforcement de la sensibilisation des habitants :** la Stratégie régionale pour la biodiversité prévoit de renforcer la sensibilisation des Franciliens en améliorant leurs connaissances des écosystèmes naturels présents dans leur environnement quotidien. A ce titre, cet atlas constitue un outil pédagogique essentiel à diffuser auprès des différents publics cibles (habitants, dont les scolaires, élus, porteurs de projet...).

Ce document de référence sera conçu en plusieurs étapes, pour un budget total de 470 000€ et un potentiel de 76 % de subventions dont 33 % sont confirmées à ce jour.

Mieux valoriser les déchets

CHIFFRES-CLÉS



Réseau de 12 déchèteries accessibles à tous les usagers du territoire GPS&O (10 sur le territoire de la Communauté urbaine et 2 à l'extérieur)
249 627 passages en déchèteries en 2021



200 269 tonnes gérées en 2021 par GPS&O
soit **475 kg/hab/an**



ORDURES MÉNAGÈRES
117 322 t/an
soit **281 kg/hab/an**



EMBALLAGE ET PAPIER
14 605 t/an
soit **35 kg/hab/an**



VERRE
8 676 t/an
soit **21 kg/hab/an**



DÉCHETS VÉGÉTAUX
11 635 t/an
soit **28 kg/hab/an**



ENCOMBRANTS
8 868 t/an
soit **21 kg/hab/an**



TRI EN DÉCHÈTERIE
39 153 t/an
soit **93 kg/hab/an**

ACCÈS AU TRI

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



ORDURES MÉNAGÈRES
14 bornes aériennes
359 bornes enterrées

14% de la population



EMBALLAGES ET PAPIERS
157 bornes aériennes
344 bornes enterrées

23% de la population



VERRE
301 bornes aériennes
196 bornes enterrées

41% de la population



221 bornes
"Le Relais"

PORTE-À-PORTE



91% de la population



90% de la population

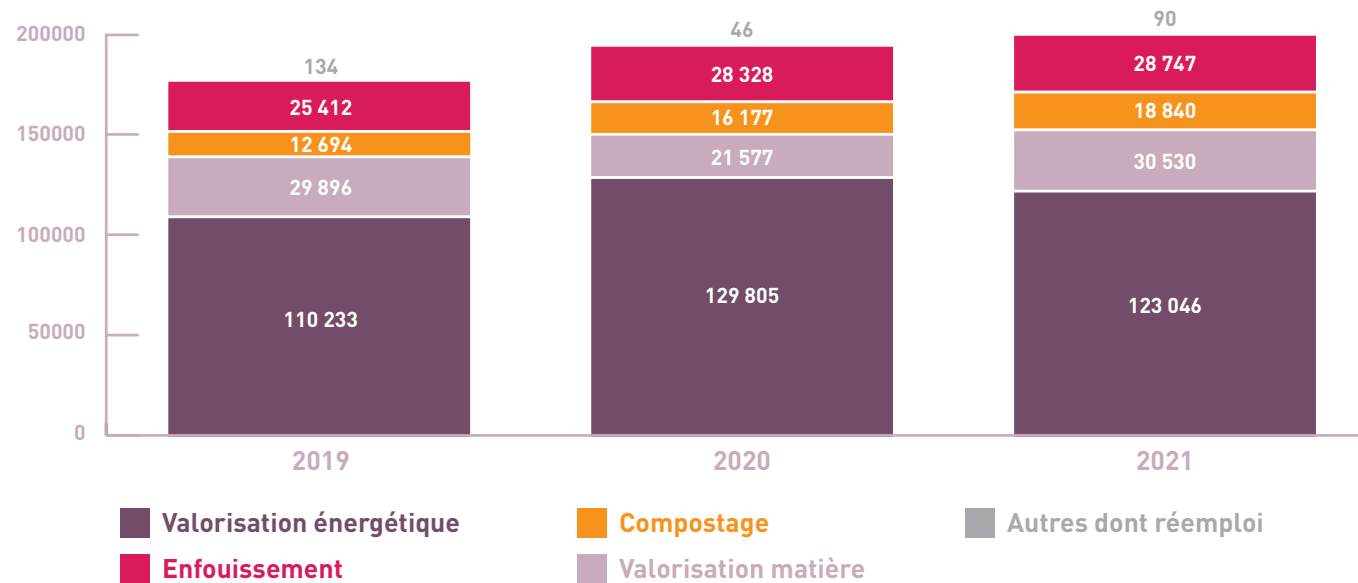
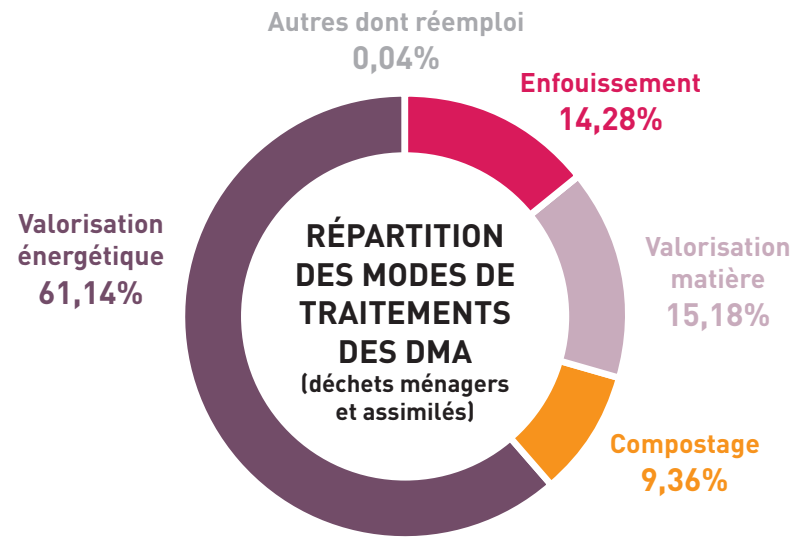


64% de la population



23% de la population

CHIFFRES DES MODES DE TRAITEMENT



La réduction des déchets et leur valorisation dans une logique d'économie circulaire est la priorité de la Communauté urbaine. A ce titre, l'amélioration des performances de tri sur le territoire représente un enjeu majeur. Le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, qui consiste à privilégier la réutilisation puis le recyclage afin d'éviter au maximum l'élimination, permet d'économiser des ressources et des matières premières mais impose à la Communauté urbaine d'aménager des lieux de collecte et d'échanges sur le territoire.

UNE DÉCHÈTERIE NOUVELLE GÉNÉRATION

La Communauté urbaine gère un réseau de 10 déchèteries sur son territoire. D'autres dispositifs de proximité sont aussi mis en place pour favoriser l'élimination des déchets à la source, comme le compostage ou la réutilisation avec des équipements de type ressourcerie.

À cet égard, la Communauté urbaine a entièrement re- pensé sa déchèterie à Aubergenville, pour un investissement à hauteur d'1 M€. La nouvelle configuration :

- ▶ Facilite l'expérience des usagers ;
- ▶ Présente un parcours et des aménagements conçus pour optimiser le réemploi et améliorer les performances de recyclage des déchets ;
- ▶ Améliore les conditions de travail des agents.



Carte d'identité d'une réhabilitation : la déchèterie d'Aubergenville

- ▶ 1 déchèterie à plat ;
- ▶ 1 circulation usager facilitée (lecture de plaque minéralogique) et sécurisée ;
- ▶ 6 bennes compactrices ;
- ▶ 3 chargeurs Hulk ;
- ▶ 1 nouvel espace : une zone d'échanges d'objets entre usagers ;
- ▶ 1 M d'€ entièrement financé par GPS&O.

Premier équipement du territoire à proposer cette configuration, il devient, à ce titre, la référence dans le cadre du plan de modernisation des déchèteries piloté par GPS&O. A ce jour, la rénovation de cinq déchèteries est programmée.

Ainsi, en 2023, la déchèterie de Conflans-Sainte-Honorine sera réhabilitée pour un investissement de la Communauté urbaine de 300 000 €.

Les opérations de broyage des végétaux

Fin 2021, la Communauté urbaine s'est équipée de quatre broyeurs. Elle propose une solution alternative aux habitants des communes ne disposant pas de collecte de déchets verts. Ce service de proximité contribue également aux objectifs du programme local de réduction des déchets et à promouvoir le jardinage au naturel.

Concrètement, les habitants sont invités à se rendre à un point de rendez-vous, fixé par la commune et GPS&O, pour faire broyer leurs branches et tailles de

haies. Ils peuvent repartir ensuite avec du broyat à utiliser dans leur jardin. Celui-ci peut servir par exemple de paillage pour limiter le développement des herbes indésirables, l'évaporation, le tassement, le ruissellement et freiner la progression de certains nuisibles comme les limaces.

En 2022, vingt opérations de broyage ont été réalisées, soit près de 150 tonnes de déchets verts collectées et plus de 20 tonnes broyées.

LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'accélération des crises environnementales, à l'échelle planétaire, place les exigences de la transition écologique au cœur des modèles de développement. Il s'agit désormais de réinventer les process de production mais aussi les modes de vie et habitudes de consommation dans une logique de sobriété. Un changement de modèle qui implique d'innover à l'échelle locale et qui peut être une source d'opportunités en termes de développement de nouveaux marchés et de création d'emplois, en particulier non délocalisables.

Faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de l'économie permet de reconsidérer les organisations et les entreprises à l'aune de :

- ▶ L'amélioration de l'éco-efficience et la pérennité des activités ;
- ▶ La résilience et l'autonomie des infrastructures et entreprises ;
- ▶ L'innovation des process industriels ;
- ▶ La création de nouvelles filières de formation.

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Après son approbation par le Conseil communautaire du 9 novembre 2021, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a signé avec l'État son contrat de relance et de transition écologique (CRTE), le 10 novembre 2021.

Le CRTE présente les orientations du territoire pour la période 2020-2026 au travers de projets communaux et communautaires, qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la relance et de la transition écologique.

225 projets ont ainsi été recensés, dont 140 contribuent aux objectifs de PCAET.

En 2022, le fonctionnement du CRTE a mis en lumière la plus-value de ce dispositif :

- ▶ Un cadre de travail durable a été créé avec les services de l'État, qui a ouvert un espace de dialogue pour faciliter l'accès aux financements des projets du territoire ;
- ▶ Un outil de mise en cohérence des financements de l'État dans le cadre des dispositifs de cohésion territoriale et de transition écologique ;
- ▶ Une lisibilité des financements de l'État sur le territoire établis pour la première fois ;
- ▶ Une volonté de mesurer les résultats avec la mise en place d'indicateurs.

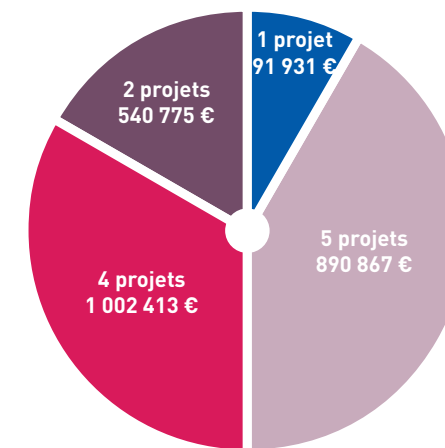
En 2022, les financements mobilisés sur le territoire dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ont été fléchés sur des projets intégrant la dynamique environnementale.

	Nombre de dossiers	Montants notifiés en 2022	Montants moyens par projet
DSIL	12	2 525 986 €	210 499 €
DETR	25	818 912 €	32 756 €
Total	37	3 344 898 €	90 403 €

▶ **77 % de la DSIL, soit 1 950 K€,** concerne la sobriété et la performance énergétique (5 projets), la politique et la cohésion territoriale (4 projets) et la mobilité durable (1 projet).

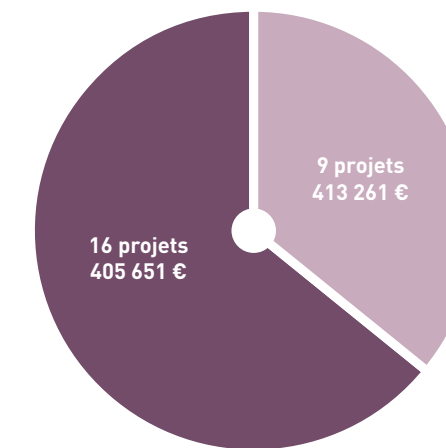
▶ **50,46 % de la DETR, soit 413 K€,** concerne la sobriété et la performance énergétique (8 projets) et la mobilité durable (1 projet).

Projets DSIL au regard des orientations du territoire



La Communauté urbaine va mettre en place une première série d'indicateurs afin d'évaluer les bénéfices écologiques de ces projets.

Projets DETR au regard des orientations du territoire



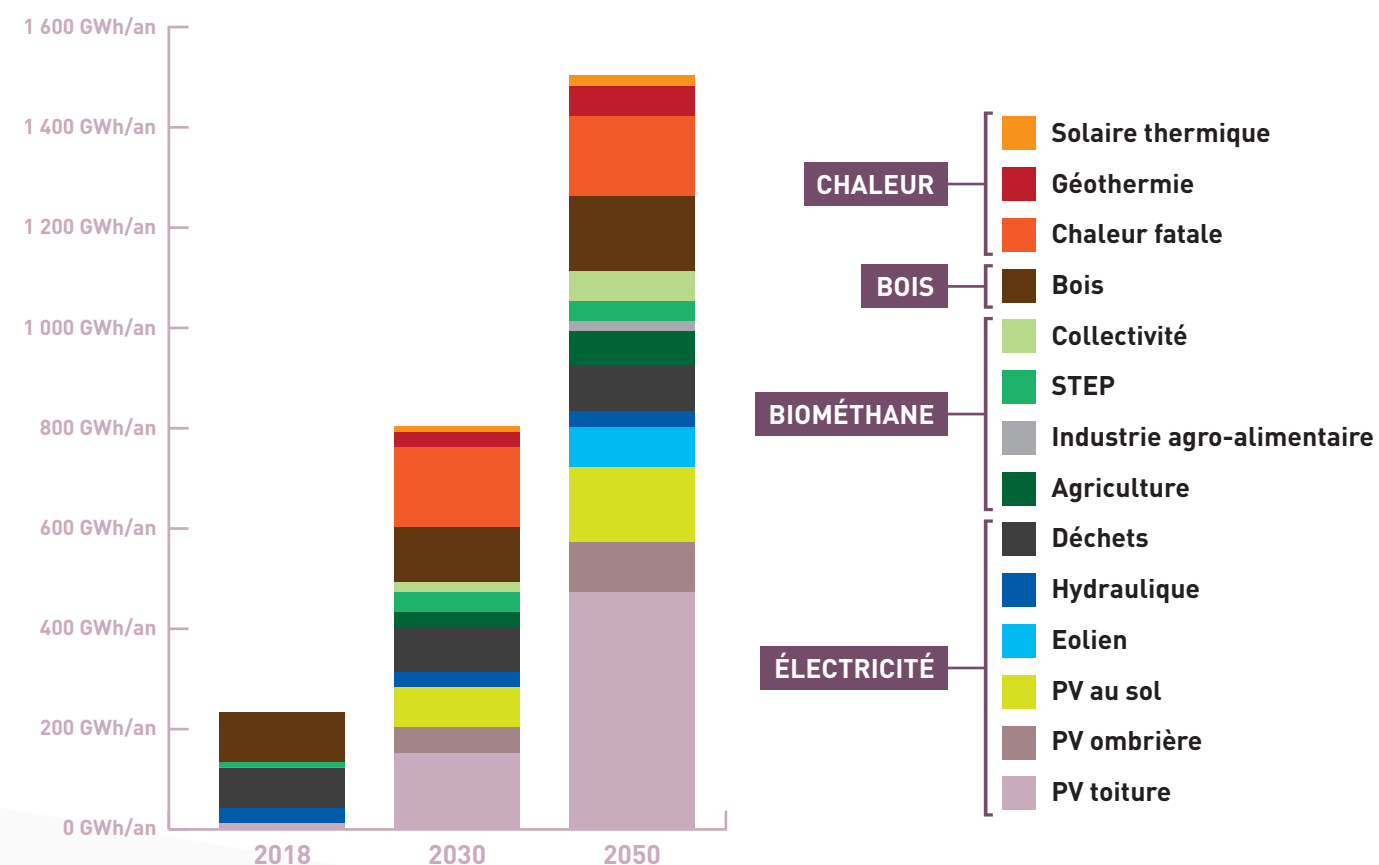
Ces indicateurs, indexés par typologie de projet, ont été définis avec les services de l'Etat.

THÈME	INDICATEURS
RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES ET THERMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'opérations de rénovation des bâtiments ▶ Nombre d'opérations de production énergétiques et thermiques
MOBILITÉS ACTIVES ET DURABLES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'aménagements cyclables et de km réalisés ▶ Nombre de stationnements vélos ▶ Nombre de véhicules automobiles changés
OFFRE DE SERVICE AUX HABITANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'équipements communautaires et communaux en lien avec le développement de service public ▶ Nombre d'équipements favorisant les usages numériques ▶ Nombre de projets sur le patrimoine communal
ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'espaces végétalisés ▶ Respect des surfaces non artificielles

Le schéma directeur multi-énergies : une ambition forte

Le schéma directeur multi-énergies (SDME) est un outil de décision stratégique à destination des élus du territoire. Il vise la mise en place d'un plan d'implantation d'énergies renouvelables à l'horizon 2050.

Initié en 2021 avec une phase de diagnostic évaluant et cartographiant le potentiel de production, tous acteurs confondus, le SDME s'est poursuivi en 2022 avec la scénarisation des productions d'énergies vertes.



Selon ce scénario, l'ensemble de la production de chaleur issue des réseaux de chaleur sur le territoire – d'environ 130 GWh/an aujourd'hui – pourrait s'élever à 570 GWh/an dès 2030. Leur développement permettrait en particulier d'exploiter plus de 160 GWh de chaleur fatale industrielle chaque année.

Trois scénarios ont été présentés, sur la base de la réduction de consommation par vecteurs énergétiques telle que prévue par le PCAET.

Lors du comité de pilotage du 16 septembre 2022, le scénario le plus ambitieux a été retenu. Il fixe les objectifs de développement des énergies renouvelables par filière de production, à horizon 2030, à 800 GWh/an et en 2050, à plus de 1500 GWh/an.

Contribution au PCAET :
 ► Une production d'énergies renouvelables de 800 GWh/an correspond à 11% de la consommation énergétique annuelle, soit 25,3% de l'objectif 2030.

Des nouveaux sites de production d'énergies renouvelables

URBASOLAR À TRIEL-SUR-SEINE

Lancée en 2022, la centrale photovoltaïque au sol à Triel-sur-Seine est un projet de reconversion industrielle situé sur une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux.

Désigné par la Communauté urbaine comme maître d'œuvre, URBASOLAR assure, outre les études et démarches administratives indispensables au projet, l'installation, la gestion et la maintenance de la centrale photovoltaïque. Elle comprend 44 424 panneaux sur une superficie de 19,5 ha. Sa puissance estimée s'élève à 19 546 kWc/an, pour une production de l'ordre de 21 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle en chauffage d'environ 4 500 foyers.

Contribution au PCAET :

- 2,37% de l'objectif 2030 de production d'énergies renouvelables sur le territoire ;
- 23,7% de l'objectif 2030 de production d'électricité par panneaux photovoltaïques au sol ;
- 0,6% de l'objectif 2030 de réduction d'émissions de GES, soit 2 329,1 teqCO₂.

PARC SOLAIRE TOTAL À GARGENVILLE

La plus grande centrale photovoltaïque d'Île-de-France a été inaugurée par Total Énergies à Gargenville, le 6 octobre 2022. L'implantation de cette centrale solaire d'une superficie de 25 ha, permet de valoriser, grâce à la production d'électricité verte, des terrains industriels qui n'étaient plus exploités depuis près de 40 ans.

Le parc est constitué de 53 000 panneaux, installés sur des structures, dites "trackers", qui optimisent la captation de l'ensoleillement. La puissance estimée est de 23 000 kWc pour une production de l'ordre de 26 GWh/an, soit la consommation annuelle d'électricité de 5 600 foyers.

Contribution au PCAET :

- 3% de l'objectif 2030 de production d'énergies renouvelables sur le territoire ;
- 30% de l'objectif 2030 de production d'électricité par panneaux photovoltaïques au sol ;
- 0,75% de l'objectif 2030 de réduction des émissions de GES, soit 2 900 teqCO₂.

MÉTHANISEUR À CARRIÈRES-SOUS-POISSY

GPS&O a accompagné la société Tryon Environnement dans l'aménagement d'un micro-méthaniseur à Carrières-sous-Poissy. Cette installation est alimentée par des biodéchets alimentaires provenant des cantines de collègues du Département des Yvelines, dont six du territoire. Depuis 2021, ce méthaniseur permet la production de 11 500 MWh/an de biométhane injectés dans le réseau GRDF.

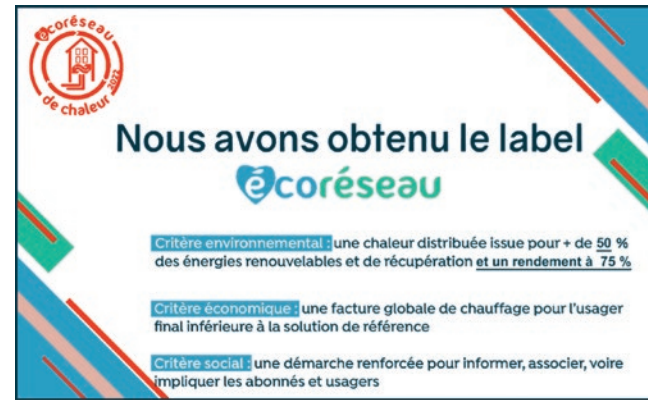
Contribution au PCAET :

- 1,44% de l'objectif 2030 de production d'énergies renouvelables sur le territoire ;
- 12,78% de l'objectif 2030 de production de biométhane ;
- 0,36% de l'objectif 2030 de réduction d'émissions de GES, soit 1 412 teqCO₂.



RÉSEAUX DE CHALEUR

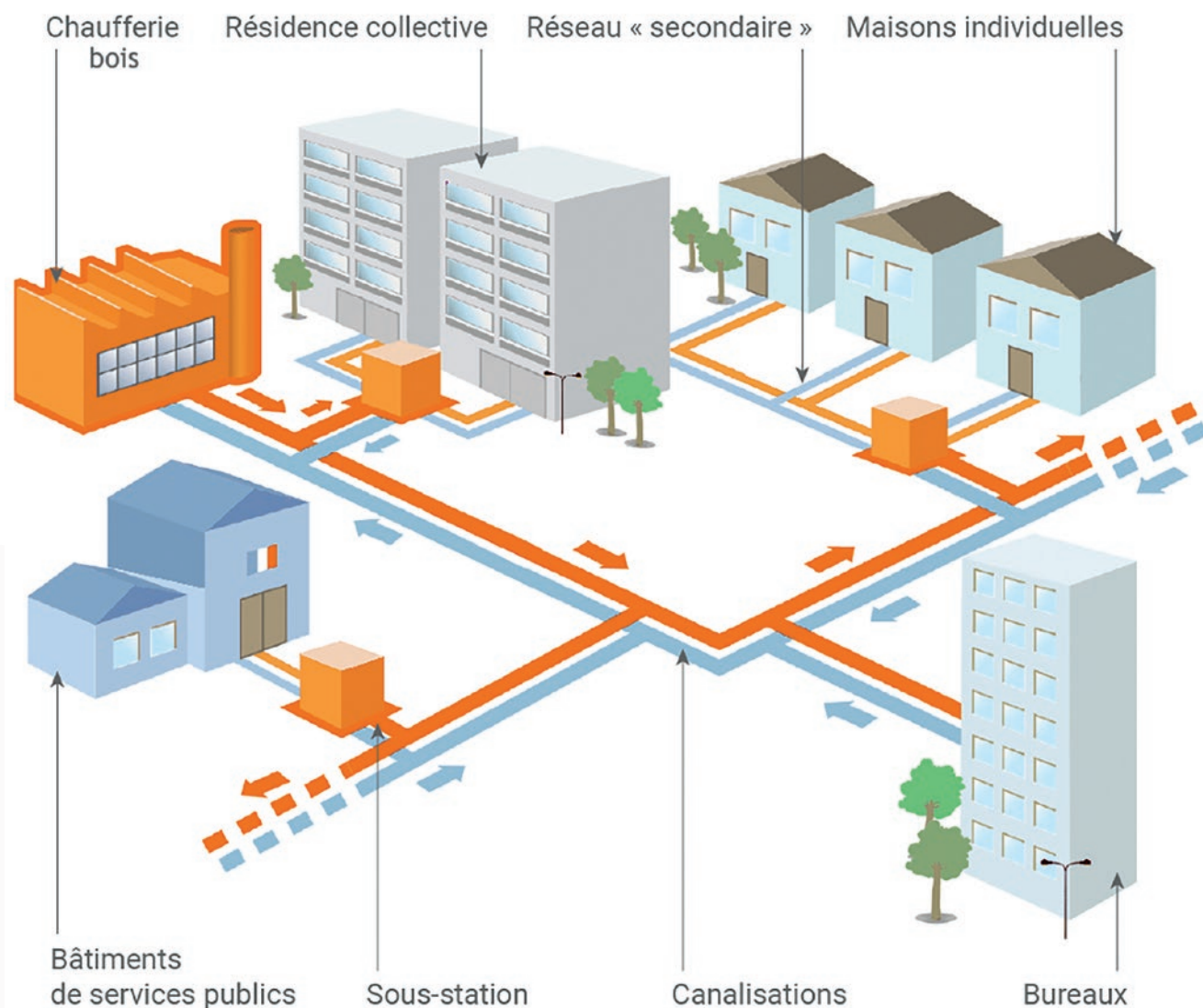
La Communauté urbaine est à nouveau lauréate du label "Éco-Réseau 2022 d'Amorce" pour les deux réseaux de chaleur du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie et du quartier des Musiciens aux Mureaux. Alimentés au bois, ils distribuent l'équivalent de 130 GWh de chaleur par an, soit 22,8% de l'objectif 2030 du PCAET.



Bon à savoir

Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur ?

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire.



Source : Cerema

L'économie circulaire, un levier de développement

GPS&O construit sa stratégie et son plan d'économie circulaire dans le cadre du programme "Territoire engagé transition écologique" de l'ADEME.

L'économie circulaire est un axe majeur de développement des territoires pour :

- ▶ Améliorer la résilience (circuits courts, relocalisation d'activités) et renforcer l'attractivité du territoire ;
- ▶ Ancrer les entreprises et créer des emplois locaux non délocalisables ;
- ▶ Diversifier les activités des entreprises et en développer de nouvelles ;
- ▶ Générer du lien social et agir pour la protection de l'environnement.

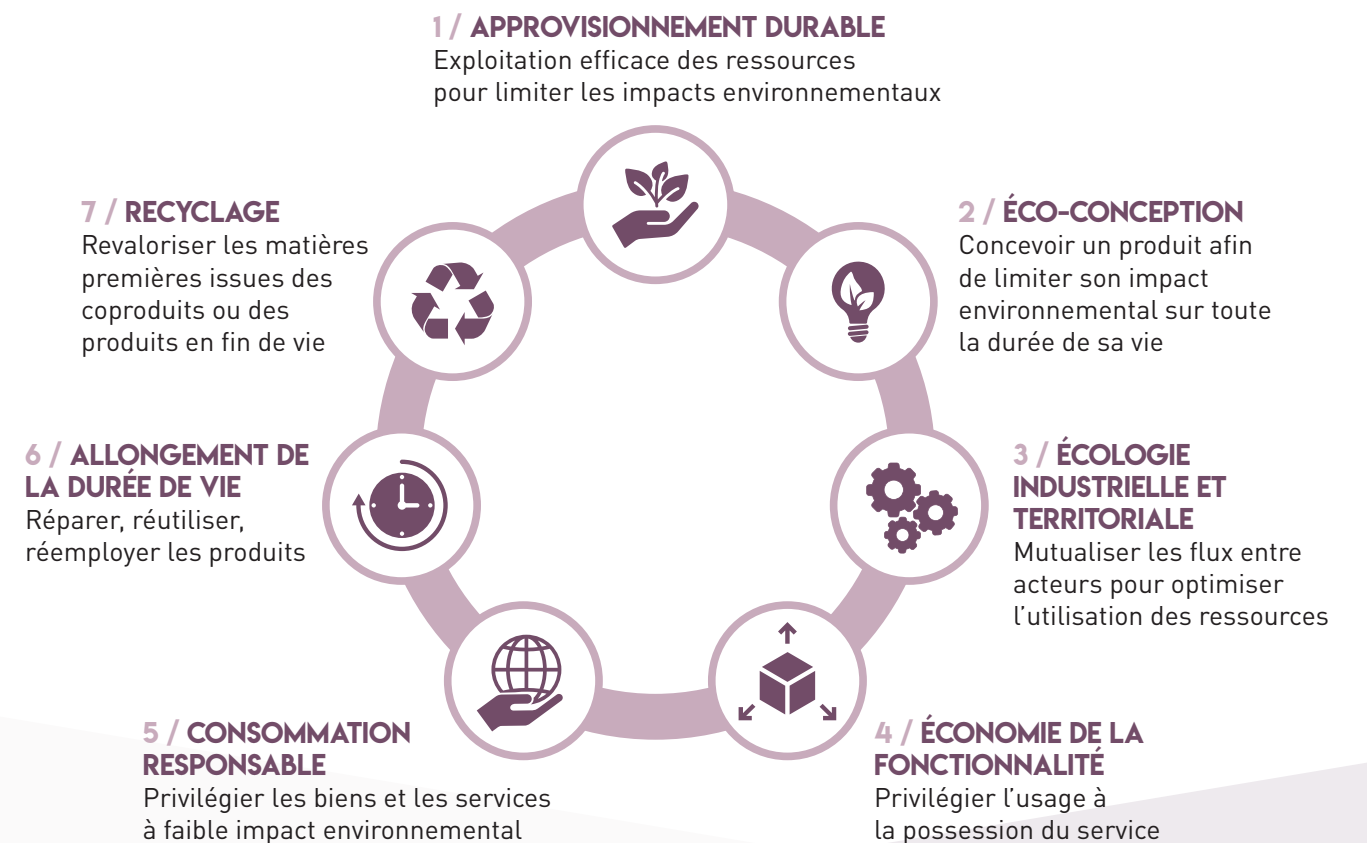
L'économie circulaire répond aux besoins :

- ▶ Des citoyens : pour s'approvisionner en circuits courts afin de moins dépendre de l'extérieur et d'accéder à des emplois locaux non délocalisables ;
- ▶ Des entreprises : pour réduire leur impact environnemental, sécuriser leurs approvisionnements en accédant à des ressources locales et diminuer leurs coûts (notamment des matières premières et de l'énergie), en s'engageant dans des démarches collaboratives territoriales.

Les objectifs sont :

- ▶ Réduire la prédation de ressources sur le territoire ;
- ▶ Elaborer une feuille de route (stratégie et plan d'actions) d'économie circulaire en cohérence avec le PCAET.

Les plans d'action sont à définir autour de 7 grands piliers



Tous les publics sont concernés : élus et services de GPS&O, communes, habitants, salariés, entreprises car il s'agit de faire évoluer les process industriels et l'organisation économique en passant d'un modèle linéaire à un modèle circulaire. L'innovation aujourd'hui doit tendre vers la réduction de la consommation de ressources en créant des boucles locales de réemploi, réparation, recyclage.

Comment ? En appliquant les 5 R : refuser, réduire, ré-utiliser, recycler, retourner à la terre.

FAIRE CONVERGER LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (EC) TERRITORIALE AVEC LES ENJEUX DU PCAET

Lauréate depuis avril 2021 de l'appel à manifestation d'intérêt CITEC de l'ADEME Île-de-France, la Communauté urbaine bénéficie d'un accompagnement durant quatre ans pour élaborer sa feuille de route.

Bon à savoir

Selon l'étude de l'Institut national de l'économie circulaire (INEC) "Pivoter vers l'industrie circulaire", 80% des industriels considèrent l'économie circulaire comme une opportunité pour développer de nouveaux marchés et être plus éco-exemplaires, mais seulement 30% l'appliquent. Parmi les freins les plus marquants : le manque de soutiens financiers et de visibilité réglementaire.

En 2022, seulement 8,6% de l'économie est "circulaire", à l'échelle européenne^[1].

De nombreuses rencontres ont eu lieu tout au long de l'année 2022 avec les acteurs concernés pour déterminer les axes de travail :

- 1 / Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire ;
- 2 / Soutenir une construction circulaire : optimisée, modulable, réemployée, conçue à partir de matériaux locaux ;
- 3 / Appuyer les acteurs économiques pour la conception de synergies de ressources et le développement de l'éco-conception ;
- 4 / Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique ;
- 5 / Favoriser le réemploi et la réparation pour promouvoir de nouveaux modes de consommation ;
- 6 / Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement.

Impact sur le marché du travail :

- ▶ Potentiel de 800 000 nouveaux emplois sur le territoire français et environ 11 760 nouveaux emplois sur le territoire GPS&O (opérateur de tri, diagnostiqueur de déchets du bâtiment, concepteur d'espace de vente de seconde main, chef de projet valorisation des invendus, opérateur de déconstruction, maraicher permaculture, maître composteur...)
- ▶ Evolution des métiers existants ;
- ▶ Evolution des organisations et des structures plus flexibles et mieux adaptées aux territoires – PME locales.

Investir l'Axe Seine

RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

GPS&O s'inscrit dans une dynamique de renforcement de l'armature portuaire pour améliorer la performance logistique le long de la vallée de la Seine. C'est la condition essentielle pour accueillir de nouvelles activités industrielles. Cet objectif nécessite de moderniser les équipements existants à l'image du projet d'extension du port de Limay et de créer de nouvelles infrastructures comme le Port Seine Métropole Ouest. Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise, il offrira un accès fluvial pour les éco-industries de la Boucle de Chanteloup.

Idéalement situé au carrefour des flux de l'Axe Seine et du Canal Seine Nord Europe, GPS&O entend ainsi porter le développement de la logistique comme un enjeu stratégique majeur. La Communauté Urbaine dispose d'une économie industrielle structurante à l'échelle

régionale, dont le Département des Yvelines accompagne la mutation et plus particulièrement les projets des constructeurs automobiles Renault-Flins (projet Refactory) et Stellantis-Poissy (Campus vert tertiaire).

Elle dispose également de réserves foncières conséquentes pour l'accueil d'activités industrielles nouvelles, notamment celles relevant de l'économie durable : filières du recyclage et des éco-activités, en particulier autour du port de Limay et de la zone d'activités de Limay-Porcheville ainsi que les filières du bois et de l'éco-construction dans la Boucle de Chanteloup.

Dans les années à venir, le Département des Yvelines et la Communauté urbaine ont pour objectif de créer, sur l'Ecopôle de Carrières-Triel, un site d'excellence dédié au bois et à l'éco-construction, regroupant les acteurs de l'innovation et de la transformation de cette filière.



Projet Port Seine Métropole Ouest (2020/2040)

Extension du port de Conflans-Achères : 101 ha, dont 50 ha commercialisables en 6 phases avec la création d'une darse.

- ▶ Nombre d'emplois : 700 à terme ;
- ▶ Activités liées au BTP, exportation de granulats pour la construction des logements franciliens ;
- ▶ Montant de l'investissement : 110 M€.

[1] Source : <https://www.circularity-gap.world/2022>

PROJET GREEN DELIRIVER

Le territoire de GPS&O est situé au cœur d'un axe majeur de transport fluvial entre Paris et Le Havre. Pour répondre à ses orientations stratégiques favorisant l'utilisation d'énergies plus vertes sinon décarbonées (GNL, Hydrogène, biométhane, batteries électriques...), la Communauté urbaine soutient le projet Green DELIRIVER.

Elle fait partie d'un consortium, constitué notamment de GRDF, du Conseil régional d'Île-de-France, de Total, de Saint-Gobain, de l'ADEME, de la CCI, d'Haropa, des Voies navigables de France, du constructeur Segula et de l'armateur Coalis.

Un protocole de négociations partenariales, signé le 23 novembre 2022, permet de valoriser ce programme expérimental visant à promouvoir l'utilisation du BioGNV pour le transport fluvial. Il s'agit d'un gaz 100% renouvelable produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets issus du territoire (alimentaires et boues d'épuration notamment). Autre avantage, ce biocarburant de deuxième génération n'est pas fabriqué à partir de cultures destinées à l'alimentation.



Photo de la maquette du navire, présentée à la Ryder Cup de golf de 2018 par Segula Technologies

Grâce à son faible impact carbone et taux d'émissions de particules, le BioGNV participe directement à l'objectif fixé par l'Union européenne d'atteindre 14 % d'énergies renouvelables dans les transports d'ici 2030.

Le Projet Green DELIRIVER consiste à développer un entrepôt flottant intelligent et automatisé pour optimiser les flux de marchandises. L'entrepôt sera embarqué à bord d'une barge ou d'un automoteur comportant une propulsion hybride électrique bioGNV pour stocker de manière transitoire les marchandises et assurer une livraison respectueuse de l'environnement. Il contribuera également à réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores mais aussi à limiter l'engorgement des axes routiers.

Le développement d'une motorisation propre fonctionnant au biométhane permettra également d'exploiter le gaz produit localement, limitant ainsi la dépendance énergétique du territoire francilien.

UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé environnementale comprend des facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques. La Communauté urbaine agit en particulier en matière de lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Une exposition continue et exagérée à une ou plusieurs sources sonores a des effets sur les organes de l'audition mais peut aussi perturber l'organisme en général, notamment le sommeil ou le comportement.

Afin de lutter contre la pollution sonore, GPS&O a élaboré un projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Sa réalisation s'appuie sur différents éléments : diagnostics issus de la cartographie de l'environnement sonore, réalisation d'un diagnostic acoustique relatif aux zones de dépassement, référencement des actions engagées et prévues en matière de réduction du bruit pour chaque commune, la Communauté urbaine et ses partenaires ainsi qu'une interaction avec les services concernés.

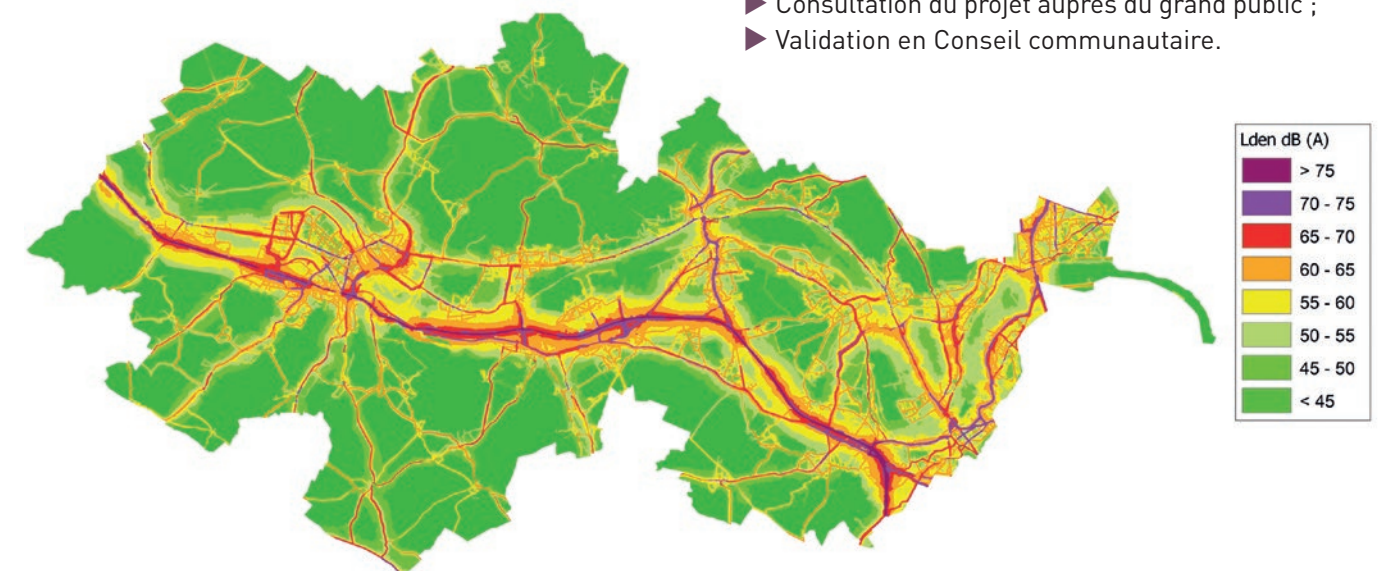
Ce projet de PPBE, s'inscrit dans la continuité de l'évaluation cartographique de l'environnement sonore réalisée en 2017 par Bruitparif - centre d'évaluation technique de l'environnement sonore francilien.

La Communauté urbaine s'engage à réaliser des actions sur les thématiques suivantes, en collaboration avec les communes :

- ▶ Réduire les nuisances sonores ;
- ▶ Favoriser l'évolution du territoire vers un environnement sonore maîtrisé ;
- ▶ Définir et préserver des zones calmes ;
- ▶ Sensibiliser et informer sur le bruit.

Les prochaines étapes du PPBE :

- ▶ Consultation du projet auprès du grand public ;
- ▶ Validation en Conseil communautaire.



Améliorer la qualité de l'air, un enjeu de santé publique

Depuis le début du XXI^e siècle, la qualité de l'air s'améliore globalement en Europe et en France, au gré d'une réduction significative des émissions de polluants atmosphériques.

Cependant, on observe régulièrement en France des dépassements des normes règlementaires, menaçant la santé des populations exposées. D'après une étude de Santé Publique France, basée sur la période 2016-2019, 40 000 décès sont attribuables aux seules particules fines PM_{2,5} chaque année. L'État français

a d'ailleurs été condamné à plusieurs reprises pour son action insuffisante dans la lutte contre la pollution de l'air.

A cet égard, GPS&O doit construire un Plan Air en complément de son PCAET. Il doit également inclure une étude d'opportunité sur la création d'une zone à faibles émissions mobilité.

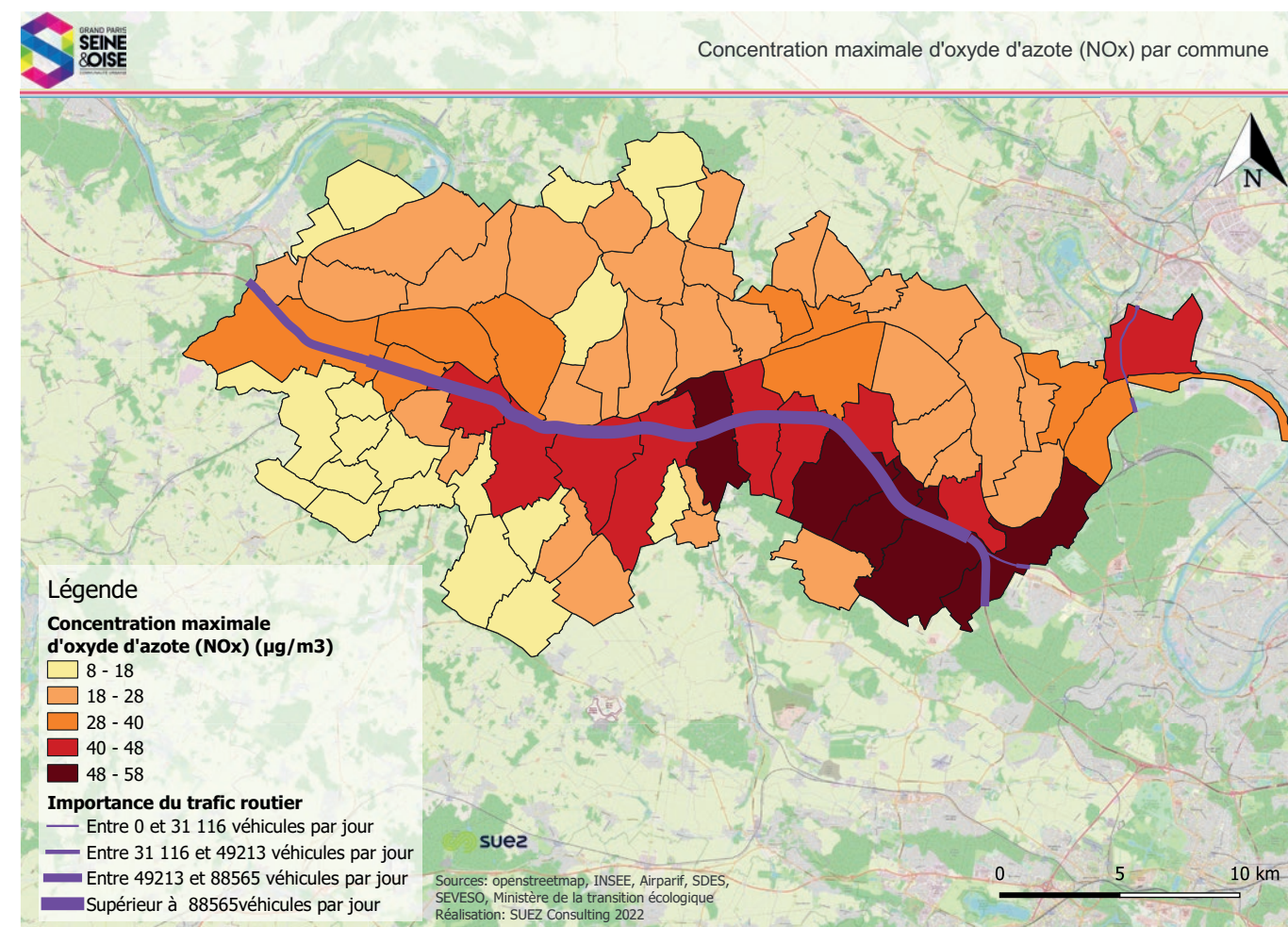
Un diagnostic de la qualité de l'air du territoire a été réalisé.

Polluant	Émissions 2018 (t/an)	Principaux secteurs	Évolution 2015-2018	Objectif pour 2030
Particules fines PM ₁₀	659	Résidentiel (38%) Trafic routier (20%)	-38%	-66%
Particules fines PM _{2,5}	426	Résidentiel (57%) Trafic routier (21%)	-49%	-66%
Oxydes d'azote NOx	3 400	Trafic routier (63%)	-64%	-80%
Oxydes de soufre SOx	390	Résidentiel (40%) Industrie (40%)	-93%	-90%
Ammoniac NH ₃	210	Agriculture (62%)	-19%	-30%
Composés organiques volatiles non-méthaniques COVNM	3 800	Industrie (55%) Résidentiel (27%)	-49%	-70%

Il révèle que la qualité de l'air s'améliore globalement sur le territoire, pour la grande majorité des polluants, mais que les concentrations de NO₂ dépassent la valeur limite annuelle en vigueur en France. Si les concentrations de particules fines ne dépassent pas les valeurs limites, elles sont par endroit plus élevées que les objectifs nationaux et presque systématiquement au-dessus des nouvelles recommandations de l'OMS.

Ces dépassements en moyenne annuelle sont observés sur le territoire uniquement :

- ▶ Le long de l'autoroute A13 ;
- ▶ En sortie/entrée de l'A13, sur la route départementale D983 ;
- ▶ Exceptionnellement sur la D983a, reliant les centres de Mantes-la-Jolie et de Limay, à proximité de l'A13 ;
- ▶ Sur la route nationale N184 qui traverse l'extrémité est du territoire.



Pour GPS&O, le Plan Air, défini en complément du plan d'actions du PCAET, aura pour objectifs à l'horizon 2026 :

- ▶ D'approfondir les actions déjà identifiées dans le PCAET liées à la qualité de l'air, pour détailler et réduire davantage les émissions de polluants ;
- ▶ De définir des actions propres à la réduction des expositions aux pics de pollution de l'air, en visant particulièrement la protection des personnes sensibles.

En outre, une étude d'opportunité sera menée sur l'intérêt que pourrait représenter une Zone à Faibles Emissions sur le territoire.

Vers une mobilité plus saine

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CYCLABLE DE GPS&O

Le schéma directeur cyclable de GPS&O est décliné en trois itinéraires prioritaires à aménager sur la période 2021-2026, dont le programme pluriannuel d'investissement a été approuvé par le Conseil communautaire en mars 2021.

Ces itinéraires correspondent à 125 km d'aménagements cyclables, qui constituent la première étape d'un développement visant sur le long terme un réseau de 850 km d'aménagement. La mise en œuvre de ce projet passe notamment par le déploiement d'axes vélos le long de la Seine, "La Seine à vélo" entre autres et qui constituent la colonne vertébrale du territoire en reliant les principaux pôles urbains. Des aménagements cyclables sont également prévus pour une desserte plus locale avec la réalisation d'itinéraires vers les collèges et les lycées.

Pour compléter ces aménagements cyclables et améliorer l'offre de service, le déploiement de stationnements vélo se poursuit en simultané sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, la politique cyclable de GPS&O intègre le projet RER vélo, réseau d'itinéraires cyclables à l'échelle régionale. L'objectif est notamment de faciliter la pratique du vélo pour tous avec un réseau cyclable à haut niveau de service (sur le modèle des transports en commun) tout en favorisant l'intermodalité.

En 2022, les actions en faveur de la politique cyclable ont porté sur :

- ▶ La finalisation d'une étude de préféabilité des itinéraires prioritaires. La concertation, réalisée avec plus de 40 communes, a permis d'établir des propositions de mise en œuvre des itinéraires cyclables à court terme (aménagements légers types marquage et signalétique sur voies existantes) et à long terme (les aménagements plus lourds nécessitant des études) ;



- ▶ La poursuite de la réalisation des aménagements légers représentant environ 10 km de voies rendues cyclables sur 7 communes⁽²⁾. La création de 200 places de stationnement, soit 100 arceaux vélos répartis dans 22 communes, implantés à proximité d'équipements et de commerces afin de faciliter la pratique du quotidien ;
- ▶ La création de trois abris vélos en libre-accès, labélisés "Parking Vélo Île-de-France Mobilités", dans trois gares du territoire : Nézel-Aulnay, Thun-le-Paradis et Achères.

Avec la poursuite de ces actions, GPS&O participe à la transition énergétique et à la réduction des pollutions en favorisant les modes de déplacement doux par rapport à la voiture individuelle.

En améliorant le réseau cyclable, la Communauté urbaine permet aux différents usagers du territoire d'utiliser le vélo avec plus de facilité, que ce soit de manière quotidienne ou plus occasionnelle. Cette approche se traduit pour les habitants par un gain de temps et d'argent mais aussi de réels bénéfices pour leur santé et un meilleur accès aux différents lieux de loisirs et de culture du territoire.

(2) Mousseaux-sur-Seine, Méricourt, Rosny-sur-Seine, Meulan-en-Yvelines, Vaux-sur-Seine, Andrésy, Achères

RENFORCEMENT DE L'OFFRE BUS DU MANTOIS

GPS&O et Île-de-France Mobilités se mobilisent pour améliorer l'offre de transport en commun sur le secteur du Mantois par :

- ▶ La création de nouveaux services de "bus de soirée" ;
- ▶ L'amélioration des liaisons entre les communes ;
- ▶ Le rééquilibrage de l'offre entre les deux rives de la Seine ;
- ▶ Le renforcement des interconnexions entre les différents modes de mobilité ;
- ▶ L'organisation des rabattements sur les futures "gares Eole".

Cet ajustement de l'offre de bus sur le Mantois vise à répondre aux attentes des usagers, à proposer des alternatives à la voiture mais aussi à mieux s'adapter aux évolutions urbaines du territoire, en anticipant en particulier l'arrivée du RER E.

Les objectifs :

- ▶ Renforcer l'offre dense en adéquation avec l'évolution de la fréquentation sur le territoire par le renfort de la ligne M ;

ZOOM SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le télétravail à la Communauté urbaine

Instauré en 2018 au sein de la Communauté urbaine, le télétravail s'est généralisé durant la crise sanitaire. Il est désormais pleinement intégré à l'organisation du travail.

En limitant les trajets domicile-travail et en offrant une certaine flexibilité horaire, le télétravail participe à améliorer l'équilibre entre vie privée et professionnelle des collaborateurs, à diminuer le stress lié au temps de transport et à la lutte contre la pollution de l'air grâce à la réduction des émissions de CO₂.

Le télétravail en chiffres pour 2022 :

- ▶ 312 télétravailleurs enregistrés, soit environ 32% des collaborateurs éligibles ;
- ▶ 214 télétravaillent deux jours par semaine, 65 un jour fixe et 33 adoptent un forfait mensuel ;
- ▶ 209 télétravailleurs sont des femmes, soit près de 67% ;
- ▶ 211 télétravailleurs habitent dans les Yvelines.

- ▶ Renforcer les liens interurbains et le maillage sur le territoire par le renfort de la connexion entre les 2 rives, par la lisibilité de l'offre et une meilleure structuration de la rive droite ;
- ▶ Se déplacer en journée, y compris à partir des communes peu denses, par l'extension du transport à la demande ;
- ▶ Créer le nouveau service de "bus soirée", pour un retour à domicile après 20h depuis la gare, avec une synchronisation avec les horaires de train.

CHIFFRES-CLÉS



Augmentation de 57% de trafic attendu par rapport à l'offre de base, sur la durée du contrat 2021-2028



Augmentation de 93 000 KCC (kilomètres commerciaux à charge) par rapport à l'offre de référence



25 lignes modifiées



2 dépôts de bus au gaz à venir

L'estimation du taux de motorisation des collaborateurs de GPS&O est de 82% (baromètre QVT 2022). Sur la base d'un trajet aller-retour moyen de 60 km par jour et par collaborateur, la distance totale économisée sur une année grâce au télétravail est estimée à 1 400 000 km/an, soit une réduction d'énergie fossile de 5 507 056 L/an.

Contribution au PCAET :

- ▶ **3,76% de l'objectif 2030 de réduction des émissions de GES, soit 14 704 teqCO₂/an ;**
- ▶ **Qualité de l'air :**
 - ▶ Réduction des composés organiques volatiles (COV) équivalente à 5264 kg/an ;
 - ▶ Réduction du dioxyde d'azote (NO₂) équivalente à 2929 kg/an ;
 - ▶ Réduction des particules fines (PM₁₀-PM₅) équivalente à 4527 kg/an ;
 - ▶ Réduction de l'ammoniac (NH₃) équivalente à 790 kg/an ;
 - ▶ Réduction du dioxyde de soufre (SO₂) équivalente à 461 kg/an.

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2022



Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 Aubergenville

► gpseo.fr

